

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 068-2024

Point 06.19

Point 06.19. de l'ordre du jour**Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 – Faculté des sciences de la vie****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 13 septembre 2024 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 pour les formations portées par la faculté des sciences de la vie.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 des formations dispensées par la faculté des sciences de la vie.**

Résultat du vote

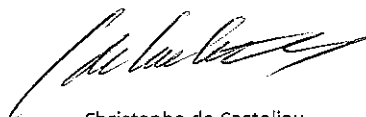
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des sciences de la vie

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaud

Strasbourg le 17 avril 2024

Jacky DE MONTIGNY

Doyen de la Faculté
des sciences de la vie

Madame la Vice-Présidente, Chère Alexandra,
Monsieur le Vice-président délégué, Cher Thierry,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un résumé des modifications et dérogations apportées par la Faculté des sciences de la vie MECC générales de la composante pour l'année 2024/2025.

Ces différents éléments ont été étudiés en commission d'enseignement le 09/04/2024 et validés en conseil de Faculté le 16/04/24.

Affaire suivie par

Pauline DUDKA

Responsable administrative
de la Faculté des sciences
de la vie
pdudka@unistra.fr

Les MECC générales de la Faculté des sciences de la vie pour l'année universitaire 2024/2025 ont été adoptées à l'unanimité moins une abstention en conseil de Faculté le 16/04/24.

A l'image des MECC générales de l'Unistra, nous n'avons pas apporté de modification de fond à nos MECC générales de composante.

La seule modification consiste en une précision apportée sur l'utilisation des calculatrices par les étudiants lors des examens (point 10).

Les éléments précisés ou mis à jour figurent en jaune dans le document.

Nous avons également maintenu les dérogations/aménagements habituels que nous intégrons depuis plusieurs années dans EVA et qui figureront cette année dans AMETYS :

- Absence aux épreuves de substitution

Dans le cas d'une absence à une épreuve avec convocation, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Néanmoins, face à la recrudescence d'absences justifiées et répétées aux épreuves de substitution, nous rappelons dans nos MECC que la substitution proposée pour ce type d'épreuves n'est pas automatique et que seul le jury de semestre est compétent pour statuer. Il peut décider la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- Dérogation au principe des 42%

Nos MECC générales déterminent que lorsqu'il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). L'ECI ne prévoit pas de note unique. Néanmoins, si un étudiant était absent aux épreuves principales et qu'il devait passer une seule épreuve de substitution, le coefficient de cette épreuve de substitution serait, dans ce cas, supérieur à 0.42.

- Nombre d'inscriptions en Licence

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés

rencontrées. Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master. Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

La rencontre instaurée dans ce cadre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention, est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la Vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

- Dérogations liées à notre partenariat avec la Licence mention sciences pour la santé
Des dérogations/ajustements ont été intégrés pour tenir compte des MECC générales de la licence mention sciences pour la santé.

- Précisions au paragraphe 9 de nos MECC générales 2024-2025 les éléments relatifs au régime spécial d'études (RSE) validé en CFVU le 25/10/22.
Pour davantage de clarté, nous avons répertorié les différentes situations prévues par le RSE dans un tableau annexé à nos MECC générales.
Deux profils supplémentaires spécifiques ont été prévus à notre niveau avec établissement automatique d'un contrat pédagogique : les étudiants bénéficiant d'un aménagement "oui si" sur Parcoursup et les étudiants en année de césure.

L'ensemble de ces dérogations sera directement saisi dans AMETYS.

Je reste à votre écoute pour toute question supplémentaire.

Amitiés,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacky de Montigny".

Jacky de Montigny
Doyen de la Faculté des sciences de la vie

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 - Licence Sciences de la vie - chimie et biologie

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
UE		Génétique expérimentale	3	3		CCI	CM 4																		
							TD 16																		
							TP 20																		
							CC1 : QCM en ligne (questions de cours et préparation des TP)	EsC	A	0h30	0,3														
							CC2 : écrit, Carnet de Bord des TP	EsC	ET		0,7														
UE		Accompagnement du projet étudiant 3 + PIX	3	3		CCI	CC3 : oral, exposé des analyses et interprétations de résultats expérimentaux	EsC	EO	0h20	1														
							CC4 : écrit en présentiel, rédactionnel (questions de cours et exercices)	EaC	ET	1h00	1														
							CM 18																		
							TD 10																		
							Connaissances du monde de l'entreprise	EaC	ET	0h45	0,8														
UE		Langues vivantes	3				Rapport réflexif	EsC	ET		1														
							Formalisation des outils pour le projet professionnel (CV et LM)	EsC	ET		0,2														
							PIX	EsC	A		1														
UE		Choisir 1 élément(s)																							
Matière		Allemand Lansad - Semestre impair			1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A														
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair			1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A														
UE		Production et analyse de données scientifiques	3	3		CCI	CM 12																		
							TP 3																		
							CI 9																		
							Test des notions apprises en cours magistraux	EaC	ET	0h30	0,9														
							Test des notions théoriques apprises en cours intégrés	EaC	ET	0h30	0,9														
UE		Structures et conformations des macromolécules biologiques	3	3		CCI	Test des notions pratiques apprises en cours intégrés	EaC	ET	1h00	1,2														
							CM 20																		
							TD 14																		

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Question de réflexion concernant les connaissances de cours	EaC	ET	0h10	0,25								
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	0h50	1,25								
								Evaluation des acquis de TD	EsC	ET	0h10	0,25								
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	1h00	1,25								
UE		Initiation à la connaissance du médicament	3																	
							CM 24													
								Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC1 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
							CM 24													
								CC1: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EsC	ET	0h30	0,75								
								CC2: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EaC	ET	1h00	1								
								CC3: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EsC	ET	1h15	1,25								
UE		Approches en biologie moléculaire et en enzymologie	3	3		CCI														
							CM 30													
							TD 30													
								test de connaissances en chimie organique	EsC	ET	0h45	1,6								
								exercices												
								évaluation des connaissances acquises	EsC	ET	1h15	2								
								exercices d'analyse												
								bilan des connaissances et compétences acquises	EaC	ET	2h00	2,4								
								exercices												
UE		Synthèse organique	6	6		CCI														
							CM 12													
							TD 2													
UE		Chimie analytique	3	3		CCI														

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
							TP 15												
								CC intermédiaire connaissances de cours et TD	EsC	ET	0h30	0,75							
								CC final connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25							
								rédaction d'un rapport de TP	EsC	A		1							

Semestre 6 - Licence Sciences de la Vie - chimie et biologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	UE	Mise en situation Professionnelle	3	3		CCI	TD 0,5												
								retour réflexif sur l'expérience réalisée	EaC	A		3							
	UE	Langues disciplinaires L3	3			CCI													
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Anglais		3		CCI	CM 18												
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6							
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Allemand		3		CCI	CM 18												
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6							
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
	UE	Production, purification et caractérisation de protéines	6	6		CCI	CM 18 TD 18 TP 50												
								CC1 Cours	EsC	ET	1h00	1							
								CC2 TD	EaC	ET	1h30	2							
								Cahier de laboratoire	EsC	A		1							
								Résultats expérimentaux	EsC	A		2							
	UE	Relations structure-fonction des macromolécules biologiques	3	3		CCI	CM 22 TP 8												
								Evaluation des connaissances de cours	EaC	ET	1h00	1,25							
								CC1											
								Evaluation des connaissances de cours	EaC	ET	1h00	1,25							
								CC2											
								Evaluation des acquis de TD/TP	EsC	A	3h00	0,5							
	UE	Symétrie moléculaire	3	3		CCI	CI 22												
								Evaluation des connaissances de cours	EsC	ET	0h10	0,25							
								Evaluation des acquis de TD	EsC	ET	1h00	1,25							
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	0h10	0,25							
								Exercices d'application	EaC	ET	1h20	1,25							
	UE	Chimie de coordination et bio-inorganique	3	3		CCI	CM 13 TD 12												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC1 Principes de base en chimie de coordination	EsC	ET	0h25	0,75								
								CC2 Evaluation intermédiaire sur les cours et TD	EsC	ET	0h20	0,75								
								CC3 Evaluation finale connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,5								
	UE	Synthèse organique expérimentale	3	3		CCI	TP 50	évaluation du travail expérimental	EsC	A		1								
								oral	EaC	EO	0h20	1								
								rapport écrit	EsC	A		1								
	UE	Chimie métabolique	3	3		CCI	CM 16 TD 10	Evaluation des pré-requis	EsC	ET	0h30	0,75								
								Evaluation intermédiaire sur le cours et les TD	EsC	ET	0h30	1								
								Evaluation finale connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25								
Choisir 1 élément(s)																				
	UE	Immunologie appliquée	3	3		CCI	CM 12 TD 10 TP 20	Oral dévaluation des travaux pratiques	EsC	EO	0h20	0,5								
								Exercice de compréhension des travaux pratiques	EsC	ET	0h30	0,5								
								Evaluation des compétences d'analyse de données de la littérature	EsC	EO	0h20	1								
								Evaluation de la compréhension globale de l'UE	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Exploitation de résultats expérimentaux	3	3		CCI	CM 8 TD 12	Évaluation des connaissances	EaC	ET	1h00	1								
								Travail de synthèse à rendre sur Moodle	EsC	ET		1								
								Présentation orale par groupe sur projet prédéfini	EaC	EO	0h20	1								
	UE	Études de publications scientifiques	3	3		CCI	TD 20 TP 65	Rapport	EaC	A		1								
								Présentation orale	EaC	EO	0h15	1								
								Compréhension du sujet et réponses aux questions	EaC	EO	0h15	1								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	Langues vivantes	3																					
		Choisir 1 élément(s)																						
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A														
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A														
	UE	Introduction à l'écologie comportementale	3	3		CCI	CM 18																	
							TD 10																	
							Contrôle intermédiaire QCM	EaC	ET	1h00	0,5													
							Contrôle final QCM	EaC	ET	1h30	1,25													
								Rapports de TD	EsC	ET		1,25												
	UE	Approches en biologie moléculaire et en enzymologie	3	3		CCI	CM 24																	
							CC1: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EsC	ET	0h30	0,75													
							CC2: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EaC	ET	1h00	1													
							CC3: Questions de cours et réflexion sur résultats expérimentaux	EsC	ET	1h15	1,25													
	UE	Diversité et reproduction sexuée des végétaux	6	6		CCI	CM 40																	
							TP 30																	
							Connaissances de cours	EsC	ET	0h30	1													
							Connaissances de cours	EsC	ET	0h30	1													
							Essai de synthèse	EaC	ET	2h00	2													
							Comptes rendus de travaux pratiques	EsC	ET		1													
								Oral	EaC	EO	0h15	1												
	UE	Physiologie des grandes fonctions SVT 1	3	3		CCI	CI 30																	
							analyse documentaire 1	EaC	ET	1h30	0,6													
							questions de cours 1	EaC	ET	0h30	0,4													
							analyse documentaire 1	EaC	ET	1h30	0,6													
							questions de cours 1	EaC	ET	0h30	0,4													
							analyse documentaire 1	EaC	ET	1h30	0,6													
								questions de cours 1	EaC	ET	0h30	0,4												
	UE	Sédimentologie et bassins sédimentaires	6			CCI																		
OTVIMBS	EC	Sédimentologie et bassins sédimentaires				CCI	CM 26 TD 24																	
	UE	Pétrologie générale	6			CCI																		
OTVIEMPG	EC	Pétrologie générale				CCI	CM 22 TP 28																	

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
							CI 28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
OTVIMTSI	UE	Tectonique et sismologie	3			CCI														
	EC	Tectonique et sismologie					CM	22												
							TD	6												
							TP	21												
UE	Géochronologie	3			CCI															
EC	Géochronologie				CCI	CM	14													
						TD	12													
UE	APE, Stage		3	3	CCI	TD	14													
						Support de présentation	EsC	EO	0h20	1										
						Analyse des pratiques	EsC	EO	0h20	1										
						Entretien avec le jury	EsC	EO	0h20	1										
UE	Analyse article en anglais		3	3	CCI	TD	12													
						rapport bibliographique iniduel	EaC	A		0,8										
						présentation d'un cours	EsC	EO		0,7										
						réponse aux questions	EsC	EO		0,5										
						PIX	EsC	A		1										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Bioinformatique et bioimagerie structurale (BBS)

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Algorithmique et programmation	3	3		CCI	CM 6															
							TD 14															
							TP 9															
							CI 8															
							Contrôle écrit des connaissances portant sur les cours et les TD	EsC	ET	1h30	1,2											
	UE	Introduction aux méthodes de biologie structurale	3	3		CCI	TP 10															
							CI 14															
							Ecrit de contrôle de connaissances en cristallographie	EsC	ET	1h00	1											
							Ecrit de contrôle de connaissances en cryoEM	EsC	ET	1h00	1											
							Ecrit de contrôle de connaissances en RMN	EsC	ET	1h00	1											
	UE	Principle of cell organization and function	3	3		CCI	CM 22															
							TP 9															
							Ecrit de contrôle des connaissances intermédiaire	EsC	ET	0h30	1											
							Ecrit de contrôle des connaissances final	EsC	ET	0h30	1											
							Exposé oral	EsC	EO	0h15	1											
UE	Biostatistiques et programmation en R	3				CCI																
MIEXGM01	EC	Biostatistiques et programmation en R		3			CM 15															
							TD 15															
							Ecrit de contrôle de connaissances intermédiaire	EsC	ET	1h30	1,5											
	UE	Séquençage et analyse de séquences	3																			
							Ecrit de contrôle de connaissances final	EsC	ET	1h30	1,5											
	EC	Séquençage et analyse de séquences		3		CT	CM 10															
							TD 12															
							CI 8															
							Contrôle écrit de connaissances 1	CC	ET	1h30	1,5											
							Contrôle écrit de connaissances 2	CC	ET	1h30	1,5											
	UE	Quantitative biological imaging	3	3		CCI	CM 18															
							TP 20															
								Contrôle écrit des connaissances 1	EsC	ET	1h00	1,5										

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Contrôle écrit des connaissances 2	EsC	ET	1h00	1,5								
UE		Langues vivantes S1	3																	
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Introduction aux sciences des données en biologie	3			CCI														
							CM 8 TD 15 CI 8													
	EC	Introduction aux sciences de la donnée		3		CT		Contrôle écrit des connaissances en mathématiques	CC	ET	0h01	0,8								
								Contrôle écrit des connaissances en statistique descriptive	CC	ET	0h01	1,2								
								Contrôle écrit des connaissances en fouille de données	CC	ET	0h01	1								
UE		Modélisation moléculaire	3			CCI														
							CM 10 TP 18 CI 10													
	EC	Modélisation moléculaire		3		CT		Rapport de TD de modélisation moléculaire	CC	PE		1								
								Contrôle final écrit sur la modélisation moléculaire	CC	ET	2h00	2								
							CM 8 TD 6 TP 14 CI 8													
UE		Méthodes d'étude des interactions moléculaires	3	3		CCI		Ecrit de contrôle des connaissances	EsC	ET	1h00	1								
								Rapports de TP et questionnaires en ligne	EsC	A	1h00	1								
								Présentation de fiches techniques	EsC	A		1								

Semestre 2 - Bioinformatique et bioimagerie structurale (BBS)

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14																
							TD 14																
								Rendu d'un document reflexif	EsC	A													
								Évaluation par compétences															
								Acquis/Non acquis															
	UE	Démarche scientifique en Bioinformatique et Bioimagerie Structurale - BBS	9	9		CCI	TD 6,5																
							Analyse d'un article scientifique	EsC	ET	4h00	0,5												
							1ere présentation orale	EsC	EO	0h20	1												
							Poster	EsC	ET	4h00	0,5												
							Présentation de poster	EsC	EO	0h10	1												
							Discussion	EsC	EO	0h30	1												
							Rapport de stage	EsC	ET	4h00	1,5												
							Présentation orale finale	EsC	EO	0h15	2												
							Réponses aux questions	EsC	EO	0h10	1,5												
	UE	Technologies des bases de données	3	3		CCI	CM 14																
							TD 8																
							TP 8																
							Ecrit de contrôle de connaissances de cours et TD intermédiaire	EsC	ET	1													
							Ecrit de contrôle de connaissances de cours et TD final	EsC	ET	1													
							Evaluation de projet étudiant	EsC	A	1													
	UE	Déterminations de structures : des mesures expérimentales aux modèles atomiques	3	3		CCI	CM 10																
							TP 15																
							CI 12																
							Ecrit de contrôle de connaissances en cristallographie	EsC	ET	1h00	1												
							Ecrit de contrôle de connaissances en microscopie	EsC	ET	1h00	1												
							Ecrit de contrôle de connaissances en RMN	EsC	ET	1h00	1												
	UE	Gestion de projet informatique	3	3		CCI	TP 10																
							CI 16																
							Projet hébergé sur Github	EsC	A	1													
							Présentation du projet	EaC	EO	0h30	1												
							Examen écrit	EaC	ET	1h00	1												
	UE	Communication scientifique en anglais en BBS	3	3		CCI	TD 18																
							TP 18																
								Rapport écrit sur un article de recherche	EsC	PE	1h00	1,5											

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Présentation orale et réponse aux questions des examinateurs	EsC	EO	0h20	1,5								
UE		Génomique et génomique environnementale	3			CCI														
EC		Génomique et génomique environnementale		3		CT	CM 12													
							TD 9													
							CI 8													
								Contrôle écrit de connaissances 1	CC	ET	1h30	1,5								
								Contrôle écrit de connaissances 2	CC	ET	1h30	1,5								
UE		Génome 3D organization and regulation	3	3		CCI	CM 12													
							TD 19													
								Ecrit de contrôle des connaissances intermédiaire	EsC	ET	1h00	1,5								
								Ecrit de contrôle des connaissances final	EsC	ET	1h00	1,5								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Biologie et génétique moléculaire

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
							TD 4 TP 40								
	UE	Génétique quantitative appliquée	3	3		CCI		CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5			
								CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5			
	UE	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI									
	Matière	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI	CM 24	CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5			
								CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5			
							CM 48								
								Evaluation des connaissances en traduction	EsC	ET	1h45	3			
								Evaluation des connaissances en transcription							
	UE	Expression des gènes et biosynthèse des protéines	6	6		CCI		Les évaluations écrites (rédactionnelles) de cours et de réflexion sur la transcription et la traduction permettront d'évaluer les connaissances et la compréhension acquises sur ces mécanismes ainsi que la capacité des étudiants à analyser un article ou des parties d'articles de la littérature traitant de l'expression des gènes et en rapport avec les notions exposées en cours.	EsC	ET	1h45	3			
	UE	Epigénétique	3	3		CCI	CM 24								
								Contrôle de connaissances 1	EsC	ET	1h00	1,5			
								Contrôle de connaissances 2	EaC	ET	2h00	1,5			
							TD 10 TP 30 CI 10								
	UE	Modification et réécriture des génomes : techniques et applications	3	3		CCI		Rapports de TD/TP	EsC	A		1			
								Présentation orale	EsC	EO	0h20	1			
								Epreuve écrite portant sur les cours, TD, TP	EaC	ET	1h00	1			
	UE	Biologie digitale et microfluidique	3	3		CCI		Evaluation de la compréhension des	EaC	ET	0h30	0,75			

Maquette d'enseignement								Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								principes et applications élémentaires de la microfluidique en biologie							
								Evaluation des capacités de préparation d'une expérience de Biologie Digitale	EaC	ET	0h30	0,5			
								Evaluation de la compréhension des principes et de l'état des connaissances en Biologie Digitale et Microfluidique	EaC	ET	1h00	1,25			
								Evaluation des capacités pratiques, d'analyses de données expérimentales et de leur restitution	EsC	A		0,5			
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - CM				CCI	CM 16								
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TD				CCI	TD 4								
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TP				CCI	TP 20								
							CM 20								
							CI 6								
	UE	Génétique évolutive et quantitative	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices sur les notions génétique quantitative	EsC	ET	1h00	1,5			
								CC2 - exercices sur la dissection des bases génétiques à l'origine de la variation phénotypique	EsC	ET	1h00	1,5			
							CM 10								
							TP 40								
	UE	Interactomes	3	3		CCI		CC Connaissances	EaC	ET	1h00	1,25			
								Rapport de TP	EsC	A		1,25			
								Capacités expérimentales	EsC	A		0,5			
							CM 16								
							TD 12								
	UE	Métabolisme de l'ADN	3	3		CCI		CC1: Ecrit cours et réflexion métabolisme ADN	EsC	ET	0h45	0,75			
								CC2: Ecrit cours et réflexion réparation ADN	EaC	ET	1h15	1,25			
								CC3: Ecrit cours contrôle cellulaire ADN	EsC	ET	1h00	1			

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
							CM 14									
							TD 14									
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI		Rendu d'un document reflexif	EsC	A						
								Évaluation par compétences								
								Acquis/Non acquis								
							CM 12									
							TD 2									
							TP 24									
							CI 4									
	UE	Adressage des Biomolécules et Dynamique membranaire	3	3		CCI		Travaux pratiques (rédaction rapport)	EsC	A			1			
								Participation orale (CM, CI, TD, TP)	EsC	A			1			
								Contrôle des connaissances (CM, CI), rédactionnel	EsC	A			1			
							TD 18									
							TP 20									
							CI 2									
	UE	Analyse de l'expression des gènes	3	3		CCI		Restitution d'un compte rendu de TP	EaC	A			2			
								Contrôle écrit	EaC	ET	1h00		1			
							CM 14									
							TD 15									
								CC1: épreuve de connaissance de cours	EsC	ET	0h45		0,75			
								CC2: participation à la discussion scientifique pendant les séances de TD	EsC	A			0,75			
								CC3: Analyse de figures pour évaluation des connaissances du cours et acquis de TD	EaC	ET	1h30		1,5			
							CI 30									
								Épreuve écrite	EsC	ET	1h30		1,5			
								Présentation d'un tutoriel sur l'utilisation des bases de données	EsC	EO	0h30		1,5			
							CM 12									
							TD 18									
	UE	Régulation et contrôle de la synthèse protéique	3	3		CCI		Elaboration d'un diaporama sur l'obtention de la structure secondaire d'un riboswitch et son fonctionnement	EsC	ET			1			

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Restitution orale et réponses aux questions notées par le jury	EsC	EO	0h10	1		
								réponses aux questions notées par le jury	EsC	EO	0h10	1		
	UE	Langues vivantes S2	3											
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Stage	Stage S2 en BGM : Lab Research	9	9		CCI		Rapport de stage, rédigé en anglais	EsC	A		2		
								Présentation orale, en anglais	EsC	EO	0h10	3		
								Réponse aux questions	EsC	EO	0h10	4		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM Mut				CCI	CM 6							
	Matière	Stage S2 en BGM : Lab Research - CM				CCI	CM 6							
	Matière	Stage S2 en BGM : Lab Research -TD				CCI	TD 1							

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Écophysiologie, écologie et éthologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	Physiologie comparée des métazoaires	6	6		CCI		Evaluations sur les connaissances de cours : Contrôles continus multiples en cours de séances	EsC	ET	0h20	1												
								Exposé oral	EaC	EO	0h20	1,5												
								Ecrit de synthèse	EaC	ET	4h00	2,5												
								Evaluations sur les pratiques et compétences expérimentales ; Contr. cont multiples réalisés en cours de séances	EsC	A		1												
	Matière	Matière 1 : Physiologie comparée des métazoaires VIE-INSPE				CCI	CM 44 TP 12																	
	Matière	Matière 2 : Physiologie comparée des métazoaires - VIE				CCI	TP 9																	
	UE	Génétique quantitative et des populations	3	3		CCI	CM 24 TD 1	CC1 - Génétique Quantitative	EsC	ET	1h00	1												
								CC2 - Génétique des Populations	EsC	ET	1h00	1												
								CC3 - Génétique des Populations	EsC	ET	1h00	1												
	UE	Ecologie évolutive	3	3		CCI	CM 16 TD 6 TP 3	Synthèse à partir d'une question générale sur le cours	EaC	ET	2h00	1,5												
								Théorie et application d'exercices	EaC	ET	1h00	1												
								Restitution d'ouvrages	EaC	EO	0h40	0,5												
	UE	Economie et gestion de la faune	3	3		CCI	CM 18 TD 8 TP 4	Synthèse	EaC	ET	2h00	1,25												
								contrôle intermédiaire sur une question courte	EaC	ET	1h00	0,5												
								Projet Professionnel	EsC	A		1,25												
	UE	Langues vivantes S1	3																					
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair			1	CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A														
	UE	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant	3																					
MIEXGM02	EC	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant					CM 16 TD 14																	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75									
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET		0,75									
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,5									
UE		Introduction à l'écologie Fonctionnelle	3	3		CCI	CM 20														
							TD 4														
							TP 6														
							Synthèse à partir d'une question générale sur le cours	EaC	ET	2h00	1,2										
							Rapport de terrain	EsC	A		0,9										
							Rapport de terrain	EsC	A		0,9										
UE		Ethologie et Evolution de la cognition	6	6		CCI	CM 38														
							TD 8														
							TP 23														
							Synthèse	EaC	ET	3h00	2										
							QCM	EaC	ET	1h00	1										
							Rapport Scientifique	EsC	A		2										
							Note de stage	EsC	A		1										

Semestre 2 - Écophysiologie, écologie et éthologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14 TD 14	Rendu d'un document reflexif Évaluation par compétences Acquis/Non acquis	EsC	A													
	UE	Démarche scientifique en Ecophysiologie, écologie et éthologie - EEE	9	9		CCI	TP 15	Présentation du protocole en lien avec le sujet de stage Présentation d'une synthèse en lien avec le sujet de stage Présentation orale de fin de stage Réponse aux questions après l'oral L'étudiant pose des questions à ses camarades	EsC	EO	0h30	1,5											
	UE	Ecologie comportementale	3	3		CCI	CM 18	Questions courtes Synthèse écrite Synthèse bibliographique	EsC EaC EsC	ET ET EO	1h00 2h00 0h35	0,5 1,25 1,25											
	UE	Statistique et applications avancées en biologie	3																				
MIEXGM03	EC	Statistique et applications avancées en biologie					CM 16 TD 14	Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R Epreuve écrite	EsC EsC EsC	ET ET ET	1h00 1h00 2h00	0,75 0,75 1,5											
	UE	SIG & Ecologie	3	3		CCI	CM 2 TD 16	Rapport professionnel SIG : cartes et organigrammes de conception Note : analyses et questionnaire scientifique	EsC EsC	A A		1,5 1,5											
	UE	Langues vivantes S2	3																				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A													
Choisir 2 élément(s)																							
UE		Technologies des bases de données	3	3		CCI	CM 14																

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
							TD 8														
							TP 8														
								Ecrit de contrôle de connaissances de cours et TD intermédiaire	EsC	ET		1									
								Ecrit de contrôle de connaissances de cours et TD final	EsC	ET		1									
								Evaluation de projet étudiant	EsC	A		1									
UE		Me#thodes d'e#tude des populations et des e#cosyste#mes	3			CCI															
							CM 18														
							TD 8														
							TP 8														
	Matière	Me#thodes d'e#tude des populations et des e#cosyste#mes		3		CCI		Fiche espèce	EsC	ET		0,75									
								Description méthodologique	EsC	EO	0h15	0,75									
								Cas d'étude	EaC	ET	2h00	1,5									
							CM 22														
							TD 2														
							CI 2														
								Questions à développement	EaC	ET	2h00	1,5									
								Questions courtes	EsC	ET	1h00	1,5									
							CM 14														
							TD 2														
							TP 32														
								Examen rédigé	EaC	ET	1h30	1,5									
								Rapport et participation à un débat associé	EsC	A		1,5									
UE		Restauration, génie végétal et écologique	3	3		CCI															

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Génétique, développement et cellules souches

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Epigénétique	3	3		CCI	CM 24	Contrôle de connaissances 1	EsC	ET	1h00	1,5		
								Contrôle de connaissances 2	EaC	ET	2h00	1,5		
	UE	Modification et réécriture des génomes : techniques et applications	3	3		CCI	TD 10 TP 30 CI 10	Rapports de TD/TP	EsC	A		1		
								Présentation orale	EsC	EO	0h20	1		
								Epreuve écrite portant sur les cours, TD, TP	EaC	ET	1h00	1		
	UE	Génétique évolutive et quantitative	3	3		CCI	CM 20 CI 6	CC1 - connaissances de cours et exercices sur les notions génétique quantitative	EsC	ET	1h00	1,5		
								CC2 - exercices sur la dissection des bases génétiques à l'origine de la variation phénotypique	EsC	ET	1h00	1,5		
	UE	Développement et cellules souches	9	9		CCI	TD 1,25 TP 64 CI 55	analyse d'article	EaC	ET	3h00	2		
								présentation bibliographique orale	EsC	EO	0h10	2		
								réponses aux questions orales	EsC	EO	0h10	2		
								rédaction d'un projet scientifique	EaC	ET	3h00	2		
								rapport de TP	EsC	A		1		
UE		Langues vivantes S1	3											
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	Stratégies de recherche sur la cellule	6	6		CCI		Analyse de documents tirés de publications	EaC	ET	3h00	2		
								Rapport - TP Thématique 1	EsC	A		1		
								Rapport -TP Thématique 2	EsC	A		1		
								Cahier de laboratoire - TP Thématique 3	EsC	A		2		
Matière		Stratégies de recherche sur la cellule - CM				CCI	CM 18							
Matière		Stratégies de recherche sur la cellule - CM Mut				CCI	CM 6							
Matière		Stratégies de recherche sur la cellule - CI				CCI	CI 4							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TD				CCI	TD 7							
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TD Mut				CCI	TD 2							
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TP				CCI	TP 25							
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TP Mut				CCI	TP 10							
Choisir 1 élément(s)														
UE	Génétique quantitative appliquée		3	3		CCI	TD 4							
							TP 40							
								CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5		
								CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5		
UE	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3			CCI								
Matière	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN			3		CCI	CM 24							
								CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5		
								CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5		
UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial		3	3		CCI	CI 27							
								Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25		
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25		
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5		
UE	Métabolisme de l'ADN		3	3		CCI	CM 16							
							TD 12							
								CC1: Ecrit cours et réflexion métabolisme ADN	EsC	ET	0h45	0,75		
								CC2: Ecrit cours et réflexion réparation ADN	EaC	ET	1h15	1,25		
								CC3: Ecrit cours contrôle cellulaire ADN	EsC	ET	1h00	1		

Semestre 2 - Génétique, développement et cellules souches

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
							CM 14								
							TD 14								
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI		Rendu d'un document reflexif	EsC	A					
								Évaluation par compétences							
								Acquis/Non acquis							
							CM 10								
							TD 4								
							TP 16								
	UE	Imagerie cellulaire et tissulaire	3	3		CCI		Examen écrit	EsC	ET	1h00	1			
								Oral presentation de l'article	EsC	EO	0h10	1			
								Oral question sur l'article et sur les enseignements de l'UE	EsC	EO	0h10	1			
							TD 20,5								
								rapport bibliographique							
								Commentaire : pas de notes en anglais	EaC	PE		1			
								soutenance orale et réponse aux questions	EaC	EO	0h20	2			
								Commentaire : pas de notes en anglais							
								rédiger un résumé d'une recherche scientifique méthodique	EaC	PE					
								Commentaire : pas de notes en anglais							
								faire une présentation orale devant un jury d'expert	EaC	EO	0h20				
								Commentaire : pas de notes en anglais							
								répondre à l'oral à des questions sur sa présentation	EaC	EO					
								Commentaire : pas de notes en anglais							
	Stage	Stage S2 en GDCS	9	9		CCI		rapport de stage	EaC	ET		3			
								présentation orale du projet	EaC	EO	0h10	3			
								réponses aux questions du jury	EaC	EO	0h10	3			
	Matière	Stage en immunologie de master 1 - TD				CCI	TD 8								
							CM 17								
							TD 8								
							CI 0,5								
	UE	La cellule cancéreuse : caractéristiques et modèle d'étude	3	3		CCI		Examen de connaissances	EaC	ET	1h00	1			

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Séminaire bibliographique	EsC	EO	0h15	1
								Réponses aux questions orales	EsC	EO	0h10	1
	UE	Journal Club en GDCS	3	3		CCI	TD 12	analyse d'une problématique scientifique	EaC	ET	0h45	0,8
								analyse de documents	EaC	ET	2h15	1,2
								suivi de l'actualité	EsC	EO		1
Choisir 1 élément(s)												
	UE	Analyse de l'expression des gènes	3	3		CCI	TD 18					
							TP 20					
							CI 2					
								Restitution d'un compte rendu de TP	EaC	A		2
								Contrôle écrit	EaC	ET	1h00	1
	UE	RNA silencing	3	3		CCI	CM 14					
							TD 15					
								CC1: épreuve de connaissance de cours	EsC	ET	0h45	0,75
								CC2: participation à la discussion scientifique pendant les séances de TD	EsC	A		0,75
								CC3: Analyse de figures pour évaluation des connaissances du cours et acquis de TD	EaC	ET	1h30	1,5
	UE	Génomique fonctionnelle et évolutive	3	3		CCI	CI 30					
								Épreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,5
								Présentation d'un tutoriel sur l'utilisation des bases de données	EsC	EO	0h30	1,5
	UE	Techniques de cytométrie en flux	3	3		CCI	CM 10					
							TP 15					
								Mise en place des protocoles expérimentaux	EsC	A		1
								Rapport écrit sur les résultats obtenus	EsC	A		1
								Analyse d'article à l'oral et discussion avec le jury	EaC	EO	0h20	1

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Immunologie Inflammation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
UE		Modification et réécriture des génomes : techniques et applications	3	3		CCI	TD 10																		
							TP 30																		
							CI 10																		
							Rapports de TD/TP	EsC	A		1														
							Présentation orale	EsC	EO	0h20	1														
UE		Génétique évolutive et quantitative	3	3		CCI	Epreuve écrite portant sur les cours, TD, TP	EaC	ET	1h00	1														
							CM 20																		
							CI 6																		
							CC1 - connaissances de cours et exercices sur les notions génétique quantitative	EsC	ET	1h00	1,5														
UE		Immunobiologie Approfondie	9	9		CCI	CC2 - exercices sur la dissection des bases génétiques à l'origine de la variation phénotypique	EsC	ET	1h00	1,5														
UE		Langues vivantes S1	3				CM 30																		
							TD 24																		
							TP 20																		
							Evaluation de la capacité de présenter à l'oral les données d'une publication scientifique	EsC	EO	0h30	2														
							Evaluation de la compréhension des techniques utilisées en TP	EsC	ET	1h00	2														
UE		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	Evaluation de la capacité à synthétiser des données de la littérature scientifique et à les restituer à l'écrit	EsC	A		2														
							Evaluation de la capacité à concevoir et décrire un projet scientifique à partir de données de la littérature scientifique	EsC	A		1														
							Evaluation de la capacité à synthétiser et restituer les données scientifiques d'une conférence	EsC	A		2														
UE		Stratégies de recherche sur la cellule	6	6		CCI																			
							Analyse de documents tirés de publications	EaC	ET	3h00	2														
							Rapport - TP Thématique 1	EsC	A		1														

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
								Rapport -TP Thématique 2	EsC	A		1													
								Cahier de laboratoire - TP Thématique 3	EsC	A		2													
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM				CCI	CM 18																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM Mut				CCI	CM 6																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CI				CCI	CI 4																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TD				CCI	TD 7																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TD Mut				CCI	TD 2																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TP				CCI	TP 25																		
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TP Mut				CCI	TP 10																		
Choisir 1 élément(s)																									
	UE	Virologie moléculaire humaine	6	6		CCI	CM 46																		
							TD 6																		
								Virus à génome ARN+ Retrovirus	EaC	ET	2h00	2													
								Virus à génome ARN- et ADN	EaC	ET	2h00	2													
	UE	Expression des gènes et biosynthèse des protéines	6	6		CCI	CM 48																		
								Evaluation des connaissances en traduction	EsC	ET	1h45	3													
								Evaluation des connaissances en transcription																	
								Les évaluations écrites (rédactionnelles) de cours et de réflexion sur la transcription et la traduction permettront d'évaluer les connaissances et la compréhension acquises sur ces mécanismes ainsi que la capacité des étudiants à analyser un article ou des parties d'articles de la littérature traitant de l'expression des gènes et en rapport avec les notions exposées en cours.	EsC	ET	1h45	3													
	UE	Epigénétique	3	3		CCI	CM 24																		
								Contrôle de connaissances 1	EsC	ET	1h00	1,5													
								Contrôle de connaissances 2	EaC	ET	2h00	1,5													
	UE	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI																			
	Matière	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI	CM 24																		
								CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5													
								CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5													
	UE	Biologie digitale et microfluidique	3	3		CCI		Evaluation de la compréhension des	EaC	ET	0h30	0,75													

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								principes et applications élémentaires de la microfluidique en biologie													
								Evaluation des capacités de préparation d'une expérience de Biologie Digitale	EaC	ET	0h30	0,5									
								Evaluation de la compréhension des principes et de l'état des connaissances en Biologie Digitale et Microfluidique	EaC	ET	1h00	1,25									
								Evaluation des capacités pratiques, d'analyses de données expérimentales et de leur restitution	EsC	A		0,5									
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - CM				CCI	CM 16														
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TD				CCI	TD 4														
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TP				CCI	TP 20														
							TD 4														
							TP 40														
	UE	Génétique quantitative appliquée	3	3		CCI		CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5									
								CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5									
							CI 27														
	UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI		Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25									
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25									
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5									
								Analyse critique d'un article scientifique	EsC	A		0,8									
								preparation d'un resume graphique etendu	EsC	A		0,7									
								question de cours ouverte sur plateforme dediee	EsC	ET	2h00	1,5									
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6														
	Matière	Neuroimmunology - CI				CCI	CI 16														
	Matière	Neuroimmunology - TD				CCI	TD 8														
	UE	Transplantation et Immunologie de précision I	3			CCI															
	Matière	Transplantation et Immunologie de précision I																			

Semestre 2 - Immunologie Inflammation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14	Rendu d'un document reflexif Évaluation par compétences Acquis/Non acquis											
							TD 14												
	UE	Communication scientifique en immunologie	3	3		CCI	TD 3	Présentation orale en anglais						EaC EO 0h10 1					
							Rapport de synthèse bibliographique						EaC A 1						
							Discussion scientifique en anglais avec le jury						EaC EO 0h10 1						
	UE	Techniques de cytométrie en flux	3	3		CCI	CM 10	Mise en place des protocoles expérimentaux						EsC A 1					
							TP 15												
							Rapport écrit sur les résultats obtenus						EsC A 1						
							Analyse d'article à l'oral et discussion avec le jury						EaC EO 0h20 1						
	UE	Imagerie cellulaire et tissulaire	3	3		CCI	CM 10	Examen écrit						EsC ET 1h00 1					
							TD 4												
							TP 16	Oral présentation de l'article						EsC EO 0h10 1					
							Oral question sur l'article et sur les enseignements de l'UE						EsC EO 0h10 1						
	UE	Immunologie cellulaire intégrée	3	3		CCI	CM 15	Expression écrite et pertinence scientifique des questions soumises avant la séance						EsC ET 0,75					
							Participation à la discussion scientifique en séance						EsC EO 0,75						
							Présentation orale avec support d'un article scientifique						EsC EO 0,75						
							Réponses aux questions posées sur l'article présenté						EsC EO 0,75						
	UE	Stage en immunologie de master 1	9	9		CCI	Mémoire de stage						EaC A 2						
							Présentation orales des données du stage						EaC EO 0h10 3						

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Réponses aux questions du jury	EaC	EO	0h10	4									
	Matière	Stage en immunologie de master 1 - TD				CCI	TD 8														
UE		Langues vivantes S2	3																		
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											
Choisir 1 élément(s)																					
UE		Immunologie de la relation hôte pathogène	3	3		CCI	CM 6														
							TD 18														
								Evaluation de la capacité à synthétiser et restituer les données scientifiques d'une conférence	EsC	A		0,5									
								Evaluation de la capacité à synthétiser des données de la littérature scientifique et à les restituer à l'oral en groupe pluridisciplinaire	EsC	EO	0h45	1,5									
								Evaluation de la capacité à synthétiser des données de la littérature scientifique et à les restituer à l'oral en groupe pluridisciplinaire	EsC	ET	1h00	1									
UE		Analyse de l'expression des gènes	3	3		CCI	TD 18														
							TP 20														
							CI 2														
								Restitution d'un compte rendu de TP	EaC	A		2									
								Contrôle écrit	EaC	ET	1h00	1									
UE		RNA silencing	3	3		CCI	CM 14														
							TD 15														
								CC1: épreuve de connaissance de cours	EsC	ET	0h45	0,75									
								CC2: participation à la discussion scientifique pendant les séances de TD	EsC	A		0,75									
								CC3: Analyse de figures pour évaluation des connaissances du cours et acquis de TD	EaC	ET	1h30	1,5									
UE		Génomique fonctionnelle et évolutive	3	3		CCI	CI 30														
								Épreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,5									
								Présentation d'un tutoriel sur l'utilisation des bases de données	EsC	EO	0h30	1,5									
UE		Transplantation et Immunologie de précision II	3			CCI															
	Matière	Transplantation et Immunologie de précision II																			
UE		La cellule cancéreuse : caractéristiques et modèle d'étude	3	3		CCI	CM 17 TD 8														

Maquette d'enseignement								Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
							CI 0,5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Neuroscience research management	6			CCI	TD 28 CI 4							
	UE	Scientific practices & conference series	3			CCI	TD 25							
	UE	Mathematical and computational methods for Neuroscience 2	3			CCI	CM 14 TD 16							
	UE	Mathematical and computational methods for Neuroscience 1	3			CCI								
	Matière	Introduction to Computational Neuroscience - CM				CCI	CM 13							
	Matière	Mathematical and computational methods for Neuroscience 1 - TD				CCI	TD 18							
	UE	Fundamentals in Neuroscience 2 neuroepigenetics	3			CCI	CM 18 TD 6							
	UE	Fundamentals in Neuroscience 2 Neurodev	3			CCI	CM 16 TD 8							
	UE	Fundamentals in Neuroscience 1	9			CCI	CM 60 TD 12							

Semestre 2 - Joint Master in Neuroscience

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	Advanced topics Cellular and molecular imaging	3			CCI	TD 6 CI 16								
	UE	Advanced topics Neurobiology of disease	3			CCI	TD 4 CI 20								
	UE	Advanced topics Epigenetics in Developpement and Human diseases	3			CCI	TD 16 CI 16								
	UE	Technical Internship	6			CCI	TD 4 CI 2								
	UE	Mathematical and computational methods for Neuroscience 3	3			CCI	CM 18 TD 10								
	UE	Fundamentals in Neuroscience 2 Neuro(epi)genetics	3			CCI									
	UE	Fundamentals in Neuroscience 2 Neuropharmacol	3			CCI	CM 16 TD 8								
Choisir 2 élément(s)															
	UE	Introduction to Pain	3			CCI									
							CM 24								
	Matière	Introduction to Pain		3		CCI		Evaluation des connaissances fondamentales et analyse de documents mémoire personnel	EaC	ET	1h00	1,5			
									EsC	A		1,5			
	UE	Time in Perception and Action 1	3			CCI									
							CM 25								
	Matière	Time in Perception and Action 1		3		CCI		Evaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1			
								Analyse d'article	EsC	EO	0h35	1			
								rapport	EsC	A		1			
	UE	Mechanisms of Neurodegeneration 1	3			CCI									
							CM 25								
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 1		3		CCI		Ecrit connaissances fondamentales	EsC	ET	1h00	1			
								Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2) Connaissances et analyse de documents	EaC	ET	2h00	2			

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Microbiologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Formation pratique en bactériologie et mycologie	6	6		CCI	CM 10							
							TD 8							
							TP 60							
								Rapport Ease	EsC	ET	1h00	1		
								Rédaction de fiches expérimentales	EsC	ET	0h12	1,5		
UE		Communication scientifique en microbiologie	3	3		CCI		Examen pratique fin de TP	EaC	A	0h12	1,5		
								Notions théoriques et exercices	EaC	ET	1h00	2		
							TD 24							
								Rapport écrit	EsC	ET		1		
								Présentation orale	EsC	EO	0h12	1		
UE		Microbiologie environnementale appliquée	3	3		CCI		Réponses orales à des questions	EsC	EO	0h12	1		
							CM 12							
							TD 4							
							TP 20							
								Contrôle continu 1 sur le cours et sur les travaux dirigés	EaC	ET	1h00	1,5		
UE		Physiologie microbienne fondamentale	3	3		CCI		Contrôle continu 2 sur les TP	EaC	ET	0h30	0,5		
								Rapport sur les TP	EsC	ET		1		
							CM 18							
							TD 10							
								CC rédactionnel sur les thématiques vues en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1,5		
UE		Diversité et métabolisme des micro-organismes	3			CCI		CC rédactionnel sur les thématiques vues en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1,5		
							CM 12							
							TD 8							
							CI 4							
							Matière		Diversité et métabolisme des micro-organismes		3		CCI	
	Présentation orale du projet	EsC	EO	0h12	0,9									
	Questions sur la présentation du projet	EsC	EO	0h12	0,9									
CM 12														
TD 14														
UE		Approches omiques en microbiologie	3	3		CCI		Notions théoriques et applications	EaC	ET	1h00	1		
								Notions théoriques et applications	EaC	ET	1h00	1		

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Présentation orale analyse transcriptomique	EsC	EO	0h20	1
							CM 20					
							CI 6					
	UE	Génétique classique et quantitative des micro-organismes	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices sur le génétique procaryotique	EsC	ET	1h00	1,5
								CC2 - connaissances de cours et exercices sur la génétique quantitative	EsC	ET	1h00	1,5
							TD 4					
							TP 40					
	UE	Génétique quantitative appliquée	3	3		CCI		CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5
								CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5
								CC exercices d'application en statistiques	EaC	ET	1h00	1,5
	UE	Méthodologies appliquées en microbiologie	3	3		CCI		CC exercices d'application en biologie moléculaire	EaC	ET	1h00	1,5
	Matière	Méthodologies appliquées en microbiologie - TD				CCI	TD 14					
	Matière	Méthodologies appliquées en microbiologie - CM				CCI	CM 4					
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM Mut				CCI	CM 6					
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CI				CCI	CI 4					

Semestre 2 - Microbiologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE		Interactions Hôtes Micro-organismes	6	6		CCI	CM 32							
							TD 18							
							CI 7							
								Notions théoriques 1	EaC	ET	1h00	2		
								Notions théoriques 1	EaC	ET	1h00	2		
		Présentation d'articles	EsC	EO	0h20	2								
UE		Formation pratique en microbiologie moléculaire	6	6		CCI	CM 6							
							TD 6							
							TP 80							
							CI 2							
									EsC	ET	1h00	1,5		
	Evaluation sur la présentation des résultats	EsC	EO	0h10	1,5									
	Evaluation sur la l'interprétation des résultats obtenus en TP	EaC	ET	1h30	3									
UE		Biotechnologies et Microbiologie Appliquée	3	3		CCI	CM 13							
							TD 18							
								Notions théoriques et exercices 1	EaC	ET	1h00	1		
								Notions théoriques et exercices 2	EaC	ET	0h12	1		
								Notions théoriques et exercices 3	EaC	ET	0h12	1		
Stage		Stage S2 en Microbiologie	6	6		CCI	TD 4							
								mémoire de stage travail personnel	EsC	A		2		
								Présentation orale	EsC	A	0h12	2		
							salle TD							
								Entretien avec le jury	EsC	A	0h12	2		
	salle TD													
UE		Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14							
							TD 14							
								Rendu d'un document reflexif	EsC	A				
		Évaluation par compétences Acquis/Non acquis												
UE		Immunologie de la relation hôte pathogène	3	3		CCI	CM 6							
							TD 18							
								Evaluation de la capacité à synthétiser et restituer les données scientifiques d'une conférence	EsC	A		0,5		
								Evaluation de la capacite à synthétiser des données de la littérature scientifique	EsC	EO	0h45	1,5		

Maquette d'enseignement								Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								et à les restituer à l'oral en groupe pluridisciplinaire							
								Evaluation de la capacité à synthétiser des données de la littérature scientifique	EsC	ET	1h00	1			
								et à les restituer à l'oral en groupe pluridisciplinaire							
	UE	Langues vivantes S2	3												
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Neurosciences cellulaires et intégrées

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
							TD 50	présentation du contexte - présentation	EsC	EO	0h15	1										
								présentation du contexte - questions	EsC	EO	0h15	1										
								synthèse d'articles - présentation	EsC	EO	0h15	1										
								synthèse d'articles - questions	EsC	EO	0h15	1										
								stages techniques - présentation	EsC	EO	0h15	1										
								stages techniques - questions	EsC	EO	0h15	1										
								projet de recherche - présentation	EsC	EO	0h15	3										
								projet de recherche - questions	EsC	EO	0h15	3										
	UE	Outils statistiques pour neurosciences	3																			
MIEXGMM1	EC	Outils statistiques pour neurosciences		3			CM 14															
							TD 14															
							Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75											
							Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75											
							Épreuve sur ordinateur	EaC	ET	2h00	1,5											
	UE	Langues vivantes S1	3																			
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A												
							TD 4															
							TP 9															
							CI 52															
								CC1 - Concepts : QCM/ questions courtes	EaC	ET	1h00	1										
								CC TP - Analyse histologique et morphologique en TP	EsC	A		1										
								CC2 - Analyse de documents	EaC	ET	2h00	2										
								CC3 - Analyse de documents	EaC	ET	2h00	2										
	UE	Introduction aux Neurosciences Cognitives	6																			
							CM 50															
	Matière	Introduction aux neurosciences cognitives	6	6		CCI		Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2										
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2										
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	2										

Semestre 2 - Neurosciences cellulaires et intégrées

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
							CM 14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								documents imposés, en format imposé. CC TD2 : présentation orale d'un cours inversé sur les fonctions d'une famille de molécules à partir de la littérature, en format libre.	EsC	EO	0h20	2												
Choisir 1 élément(s)																								
UE		Introduction to Pain	3			CCI																		
							CM 24																	
	Matière	Introduction to Pain		3		CCI		Evaluation des connaissances fondamentales et analyse de documents	EaC	ET	1h00	1,5												
								mémoire personnel	EsC	A		1,5												
UE		Time in Perception and Action 1	3			CCI																		
							CM 25																	
	Matière	Time in Perception and Action 1		3		CCI		Evaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1												
								Analyse d'article	EsC	EO	0h35	1												
								rapport	EsC	A		1												
UE		Mechanisms of Neurodegeneration 1	3			CCI																		
							CM 25																	
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 1		3		CCI		Ecrit connaissances fondamentales	EsC	ET	1h00	1												
								Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2) Connaissances et analyse de documents	EaC	ET	2h00	2												
Choisir 1 élément(s)																								
UE		Neuroimagerie	3																					
							CM 22																	
							TD 2																	
UE		Neurobiologie des Rythmes	3	3		CCI																		
							CI 2																	
								Questions à développement	EaC	ET	2h00	1,5												
								Questions courtes	EsC	ET	1h00	1,5												
UE		Histoire et Epistémologie des Neurosciences	3																					
							CM 16																	
	Matière	Histoire et épistémologie des neurosciences					TD 14																	
UE		Genetic Animal models	3			CCI																		
							CM 16																	
							TD 10																	
	Matière	Genetic animal models		3		CCI		Présentation orale d'un travail sur une publication	EsC	EO	0h30	1,5												
								Questions intégrées	EaC	ET	1h30	1,5												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Neurosciences cognitives

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
							TD 50	présentation du contexte - présentation	EsC	EO	0h15	1											
								présentation du contexte - questions	EsC	EO	0h15	1											
								synthèse d'articles - présentation	EsC	EO	0h15	1											
								synthèse d'articles - questions	EsC	EO	0h15	1											
								stages techniques - présentation	EsC	EO	0h15	1											
								stages techniques - questions	EsC	EO	0h15	1											
								projet de recherche - présentation	EsC	EO	0h15	3											
								projet de recherche - questions	EsC	EO	0h15	3											
	UE	Outils statistiques pour neurosciences	3																				
MIEXGMM1	EC	Outils statistiques pour neurosciences		3			CM 14																
							TD 14																
							Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75												
							Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75												
							Épreuve sur ordinateur	EaC	ET	2h00	1,5												
	UE	Langues vivantes S1	3																				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A													
	UE	Neurosciences fondamentales 1 : Neuroanatomie et Neurochimie	6	6		CCI	TD 4																
							TP 9																
							CI 52																
							CC1 - Concepts : QCM/ questions courtes	EaC	ET	1h00	1												
							CC TP - Analyse histologique et morphologique en TP	EsC	A		1												
							CC2 - Analyse de documents	EaC	ET	2h00	2												
							CC3 - Analyse de documents	EaC	ET	2h00	2												
	UE	Introduction aux Neurosciences Cognitives	6																				
	Matière	Introduction aux neurosciences cognitives	6	6		CCI	CM 50																
							Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2												
							Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2												
							Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	2												

Semestre 2 - Neurosciences cognitives

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
							CM 14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								documents imposés, en format imposé. CC TD2 : présentation orale d'un cours inversé sur les fonctions d'une famille de molécules à partir de la littérature, en format libre.	EsC	EO	0h20	2												
Choisir 1 élément(s)																								
UE		Introduction to Pain	3			CCI																		
							CM 24																	
	Matière	Introduction to Pain		3		CCI		Evaluation des connaissances fondamentales et analyse de documents	EaC	ET	1h00	1,5												
								mémoire personnel	EsC	A		1,5												
UE		Time in Perception and Action 1	3			CCI																		
							CM 25																	
	Matière	Time in Perception and Action 1		3		CCI		Evaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1												
								Analyse d'article	EsC	EO	0h35	1												
								rapport	EsC	A		1												
UE		Mechanisms of Neurodegeneration 1	3			CCI																		
							CM 25																	
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 1		3		CCI		Ecrit connaissances fondamentales	EsC	ET	1h00	1												
								Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2) Connaissances et analyse de documents	EaC	ET	2h00	2												
Choisir 1 élément(s)																								
UE		Neuroimagerie	3																					
							CM 22																	
							TD 2																	
UE		Neurobiologie des Rythmes	3	3		CCI																		
							CI 2																	
								Questions à développement	EaC	ET	2h00	1,5												
								Questions courtes	EsC	ET	1h00	1,5												
UE		Histoire et Epistémologie des Neurosciences	3																					
							CM 16																	
	Matière	Histoire et épistémologie des neurosciences					TD 14																	
UE		Genetic Animal models	3			CCI																		
							CM 16																	
							TD 10																	
	Matière	Genetic animal models		3		CCI		Présentation orale d'un travail sur une publication	EsC	EO	0h30	1,5												
								Questions intégrées	EaC	ET	1h30	1,5												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors

de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
UE		Notions de biologie	3			CCI	CM 24					
EC		Notions de biologie	3	3		CCI		connaissances première partie	EsC	ET	1h00	0,75
								connaissances première et deuxième parties	EsC	ET	1h00	1
								connaissances sur l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1,25
UE		Les bases de la biologie cellulaire	3	1		CCI	CM 24					
								QCM 1	EsC	ET	0h30	1
								QCM 2	EsC	ET	0h30	1
								QCM 3	EaC	ET	0h45	1
UE		UE 1.6. Biologie en sciences pour la santé	3			CCI	CM 24					
UE		UE 1.7. Biodiversité en sciences pour la santé	6			CCI	CM 37					
							TD 20					
UE		UE 2.7. Les bases de l'écologie en sciences pour la santé	3	3		CCI	CM 24					
								Ecrit 1 - Connaissances et compétences de base	EaC	ET	0h30	1
								Ecrit 2 - Consolidation des connaissances et compétences	EaC	ET	0h30	1
								Ecrit 3 - Consolidation des connaissances et compétences	EaC	ET	0h45	1
UE		UE 2.8. Les bases de la génétique en sciences pour la santé	3	3		CCI	CM 24					
								CC1 : Vocabulaire de la génétique et bases de génétique mendélienne	EaC	ET	0h30	1
								CC2 : Vocabulaire de la génétique et analyse de croisements en génétique mendélienne	EaC	ET	0h30	1
								CC3 : Vocabulaire de la génétique et analyse de croisements en génétique	EaC	ET	0h45	1
UE		UE 2.9. Techniques biologiques - Pratiques de laboratoire	6	3		CCI	CM 26					
							TD 20					
							TP 12					
								Evaluation écrite 1 intermédiaire	EaC	ET	1h00	1,75
								Evaluation écrite 2 terminale	EaC	ET	1h00	1,75
								Evaluation pratique	EaC	A	2h00	2,5
UE		Biochimie et biologie cellulaire	6			CCI						
EC		Biochimie et biologie cellulaire		6		CCI	CM 12					
							TD 42					

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Rep.
								Présentation orale en groupe	EaC	EO	0h25	3	
								Contrôle écrit	EaC	ET	2h00	3	

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Génétique des populations				CCI	CM 12							
	Matière	Biological basics for physicists				CCI	CM 24							
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	3		
	EC	Préparation à l'écrit 1 Sciences de la vie				CCI	TD 5							
							CI 24							
	EC	Préparation à l'écrit 1 et aux oraux 1				CCI	TD 150							
							CI 18							
UE		Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie	3			CCI	CM 28							

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Licence Sciences de la vie - Biologie

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Biologie	3	3		CCI	CM 24	initiation à l'évaluation des connaissances	EsC	ET	1h00	0,65								
								connaissances acquises	EsC	ET	1h00	1,1								
								connaissances consolidées	EaC	ET	1h00	1,25								
	UE	Diversité du monde vivant	6	6		CCI	CM 34													
							TD 8													
							TP 30													
								Cours Magistral partie 1 : Introduction, Virus, Procaryotes et Protistes	EaC	ET	1h00	1								
								Cours Magistral partie 2 : Introduction, Animaux, Végétaux, Mycètes et Interactions entre organismes	EaC	ET	1h15	1,5								
								Travaux dirigés contrôle 1	EsC	ET	0h20	0,25								
								Travaux dirigés contrôle 2	EsC	ET	1h00	0,25								
								Travaux Pratiques : au moins 6 notes acquises lors des séances de TP et intégrés dans une note moyenne TP	EsC	ET		3								
	UE	Les bases de la biologie cellulaire	3	3		CCI	CM 24	Écrit 1 : évaluation des connaissances (QCM)	EsC	ET	0h30	0,9								
								Écrit 2 : évaluation des connaissances intégrées (QCM)	EsC	ET	0h30	0,9								
								Écrit 3 : évaluation des connaissances intégrées (QCM + rédactionnel)	EaC	ET	0h45	1,2								
	UE	Mathématiques pour les sciences de la vie 1	3																	
MIEXAMMC	EC	Enseignement préparatoire aux mathématiques pour les sciences de la vie		3		CCI	CI 24													
								Contrôle 1	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle 2	EsC	ET	1h00	1								
	UE	Biophysique	3					Contrôle 3	EaC	ET	1h00	1								
	EC	Biophysique		3		CCI	CM 14													
							TD 12													
							TP 12													
								CC1 Biophysique	EaC	ET	1h00	0,75								
								CC2 Biophysique	EaC	ET	1h00	0,75								
								TP de Biophysique	EsC	PE	0h00	1,5								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Chaque TP donne lieu à un compte-rendu écrit par groupe, noté.												
UE		Chimie pour le vivant 1	3	3		CCI	CM 18													
							TD 12													
								CC1	EsC	ET	1h00	1								
								CC2	EsC	ET	1h00	1								
UE		Méthodologie du travail universitaire et démarche scientifique - MTUDS	3	3		CCI	CM 8													
							TD 12													
								Evaluation des connaissances du CM	EaC	ET	1h00	0,8								
								Suivi et rendu	EsC	A		1								
UE		Langues vivantes	3			CCI		Démarche scientifique; analyses de données	EsC	A		1,2								
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair			1	CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Ecologie, environnement et durabilité	3	3		CCI	CM 24													
								CC1 : Cours Magistral partie initiale	EsC	ET	1h00	1,2								
								CC2 : Cours Magistral partie Environnement et Durabilité	EaC	ET	1h00	0,9								
								CC3 : Cours Magistral partie Ecologie	EaC	ET	1h00	0,9								

Semestre 2 - Licence Sciences de la vie - Biologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
							CM 26																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

Maquette d'enseignement								Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								CC2 stéréoisométrie, chiralité, énantiomérie, introduction aux équilibres couplés	EsC	ET	1h00	1											
								CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	EaC	ET	1h00	1											
UE		Optique et champs et interactions pour le vivant	3																				
EC		Champs et interactions pour le vivant		3		CCI	CM 14																
							TD 14																
							TP 10																
							CC1 Optique et Champs	EaC	ET	1h00	0,75												
							CC2 Optique et Champs	EaC	ET	1h00	0,75												
							TP Optique et Champs Chaque TP donnera lieu à un compte-rendu écrit par groupe, noté.	EsC	PE		1,5												
UE		Langues vivantes	3																				
		Choisir 1 élément(s)																					
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A													
Matière		Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A													
UE		Accompagnement du projet étudiant 1	3	3		CCI	CM 2																
							TD 9																
							Rapport réflexif	EsC	ET		1												
							Compétences rédactionnelles	EsC	ET		0,4												
							Compétences en communication orale	EsC	EO		1												
							Rendu et suivi	EsC	A		0,6												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Licence Sciences de la vie - Franco-allemand

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Biologie	3	3		CCI	CM 24	initiation à l'évaluation des connaissances	EsC	ET	1h00	0,65								
								connaissances acquises	EsC	ET	1h00	1,1								
								connaissances consolidées	EaC	ET	1h00	1,25								
	UE	Diversité du monde vivant	6	6		CCI	CM 34													
							TD 8													
							TP 30													
								Cours Magistral partie 1 : Introduction, Virus, Procaryotes et Protistes	EaC	ET	1h00	1								
								Cours Magistral partie 2 : Introduction, Animaux, Végétaux, Mycètes et Interactions entre organismes	EaC	ET	1h15	1,5								
								Travaux dirigés contrôle 1	EsC	ET	0h20	0,25								
								Travaux dirigés contrôle 2	EsC	ET	1h00	0,25								
								Travaux Pratiques : au moins 6 notes acquises lors des séances de TP et intégrés dans une note moyenne TP	EsC	ET		3								
	UE	Les bases de la biologie cellulaire	3	3		CCI	CM 24	Écrit 1 : évaluation des connaissances (QCM)	EsC	ET	0h30	0,9								
								Écrit 2 : évaluation des connaissances intégrées (QCM)	EsC	ET	0h30	0,9								
								Écrit 3 : évaluation des connaissances intégrées (QCM + rédactionnel)	EaC	ET	0h45	1,2								
	UE	Mathématiques pour les sciences de la vie 1	3																	
MIEXAMMC	EC	Enseignement préparatoire aux mathématiques pour les sciences de la vie		3		CCI	CI 24													
								Contrôle 1	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle 2	EsC	ET	1h00	1								
	UE	Biophysique	3					Contrôle 3	EaC	ET	1h00	1								
	EC	Biophysique		3		CCI	CM 14													
							TD 12													
							TP 12													
								CC1 Biophysique	EaC	ET	1h00	0,75								
								CC2 Biophysique	EaC	ET	1h00	0,75								
								TP de Biophysique	EsC	PE	0h00	1,5								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Chaque TP donne lieu à un compte-rendu écrit par groupe, noté.											
	UE	Chimie pour le vivant 1	3	3		CCI	CM 18 TD 12	CC1 atomistique, structures électroniques et classification périodique des éléments EsC ET 1h00 1											
								CC2 généralités sur les équilibres chimiques, introduction aux concepts thermodynamiques EsC ET 1h00 1											
								CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD EaC ET 1h00 1											
	UE	Ecologie, environnement et durabilité	3	3		CCI	CM 24	CC1 : Cours Magistral partie initiale EsC ET 1h00 1,2											
								CC2 : Cours Magistral partie Environnement et Durabilité EaC ET 1h00 0,9											
								CC3 : Cours Magistral partie Ecologie EaC ET 1h00 0,9											
	UE	La vie des autres	3			CCI	TD 24												
LD62RM19	Matière	Allemand - La vie des autres - Une découverte interculturelle - Semestre impair				CCI	TD 20	En cours de semestre avec retour indicatif et critérié : présenter oralement à l'aide de supports visuels, les résultats d'une mini-enquête réalisée en groupe. Thématique au choix des étudiant.es, validée au préalable par l'enseignant.e. 3 à 5 minutes par étudiant.e. 1 EsC EO 0h05 0											
								En fin de semestre : présenter devant un auditoire et à l'aide d'un diaporama, les résultats d'une enquête réalisée en groupe. Thématique au choix des étudiant.es, validée au préalable par l'enseignant.e. 7 à 8 minutes par étudiant.e. 1 EsC EO 0h08 1											
	UE	Langue scientifique pour FA - Sem 1				CCI	TD 18												
	UE	Langues vivantes	3			CCI													
Choisir 1 élément(s)																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Méthodologie du travail universitaire et démarche scientifique - MTUDS	3	3		CCI	CM 8													
							TD 12													
								Evaluation des connaissances du CM	EaC	ET	1h00	0,8								
								Suivi et rendu	EsC	A		1								
								Démarche scientifique; analyses de données	EsC	A		1,2								

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
							CM 26																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								CC2 stéréoisométrie, chiralité, énantiomérie, introduction aux équilibres couplés	EsC	ET	1h00	1										
								CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	EaC	ET	1h00	1										
UE		Optique et champs et interactions pour le vivant	3																			
EC		Champs et interactions pour le vivant		3		CCI	CM 14															
							TD 14															
							TP 10															
							CC1 Optique et Champs	EaC	ET	1h00	0,75											
							CC2 Optique et Champs	EaC	ET	1h00	0,75											
							TP Optique et Champs Chaque TP donnera lieu à un compte-rendu écrit par groupe, noté.	EsC	PE		1,5											
UE		Langues vivantes	3																			
		Choisir 1 élément(s)																				
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A												
Matière		Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A												
UE		Séminaire interculturel - Sem 2	3	3		CCI	TD 32															
								Évaluation par approche de compétences	EsC	A		3										
UE		Langue scientifique pour FA - Sem 2				CCI	TD 18															

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30														
							TD 16														
							TP 20														
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25										
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1										
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25										
	UE	Diversité et fonctionnement des angiospermes	3	3		CCI	CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5										
							TP	EsC	A		2										
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9										
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9										
							Examen pratique 1 (herbier)	EsC	A	0h10	0,2										
							Examen pratique 2 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,6										
	Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - CM				CCI	CM 16														
	Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TD				CCI	TD 5														
	Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TP				CCI	TP 18														
	UE	Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14														
							TD 16														
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75										
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1										
							Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1										
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25										
	UE	Statistiques	3																		
MIEXCMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes				CCI	CM 11														
							TD 21														
							QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9										
							QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2										
							Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9										
	UE	Initiation à la connaissance du médicament	3																		

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
EC		Initiation à la connaissance du médicament				CT	CM 24	Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33							
							Épreuve sans documents												
							Initiation connaissance du médicament CC1 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
							Épreuve sans documents												
							Initiation connaissance du médicament CC2	CC	ET	0h20	0,33								
							Épreuve sans documents												
							Initiation connaissance du médicament CC2 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
							Épreuve sans documents												
UE		Initiation à la galénique pharmacotechnie et qualité	3			CCI	CM 24	Initiation connaissance du médicament CC3	CC	ET	0h20	0,33							
							Épreuve sans documents												
							Initiation connaissance du médicament CC3 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
							Épreuve sans documents												
							Évaluation des connaissances de bases	CC	ET	0h15	0,9								
							Analyse d'un sujet d'étude sur la production pharmaceutique	CC	EO	0h10	0,9								
							Évaluation des connaissances avancées	CC	ET	0h30	1,2								
							UE		Approches expérimentales en bio-industries	3	3	CCI	CM 4	Notions théoriques 1	EsC	ET	0h30	0,5	
TD 12	Notions théoriques 2	EsC	ET	0h30	0,5														
TP 36	Compte rendu de TP	EsC	A		1														
	Evaluation expérimentale	EsC	A	2h00	1														
EC		Projet tutoré	3		CT	TD 16													
						TP 3													
						CI 4													
						Épreuve sur le portfolio	CC	A		1									
UE		Langues disciplinaires L2	3		CCI		Épreuve sur le CV	CC	A		1								
							Présentation orale	CC	EO	0h15	1								
Matière		Langues disciplinaires L2 : Anglais	3		CCI	CM 18	CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
							CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
							CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI	CM 18															
							TD 10															
								Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4										
								Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6										
								Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1										
	UE	Biochimie métabolique	3	3		CCI		Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1										
							CM 24															
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1										
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1										
	UE	Microbiologie et virologie	3	3		CCI		Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1										
							CM 25															
								Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25										
								Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25										
	UE	Microscopie et régulations cellulaires	3	3		CCI		Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6										
								Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9										
							CM 17															
							TD 12															
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1										
	UE	Mises en situations dans les bio-industries	3	3		CCI		Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1										
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1										
							CM 14															
							TD 2															
							TP 18															
	UE	Introduction au génie industriel	3			CCI		Validation des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9										
								Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9										
								Journal de bord	EsC	A		1,2										
EC		Introduction au génie industriel					CM 15															
							TD 15															
UE		Technique de communication et insertion professionnelle	3				CCI															
EC		Techniques de communications et applications à l'insertion professionnelle		3		CT	TD 12															
							TP 18															
							CI 4															
								Jeux de rôle 1	CC	EO	0h10	0,9										

					CM	25	contrôle de connaissances 1: questions de cours courtes	EsC	ET	0h30	0,9		
biologie humaine	3	3		CCI			contrôle de connaissances 2: questions de cours courtes	EsC	ET	0h30	0,9		
							contrôle de connaissances 3: Question(s) de réflexion couvrant l'ensemble des enseignements	EaC	ET	1h00	1,2		
ues vivantes	3			CCI									
ent(s)													
Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD	20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD	20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
r(s)													
roduction à l'agronomie et l'agroalimentaire	3	3		CCI	CM	24	questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9		
							questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9		
							questions de synthèse	EaC	ET	2h00	1,2		
iation à la génomique	3	3		CCI	CM	14							
					TD	12							
							Evaluation des connaissances 1, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h30	0,75		
							Evaluation des connaissances 2, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h45	1		
							Evaluation des connaissances 3, relative aux cours et aux travaux dirigés	EaC	ET	1h00	1,25		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Licence Sciences de la vie - Biologie

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation																				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage													
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.							
UE		Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30																				
							TD 16																				
							TP 20																				
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25																
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1																
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25																
UE		Diversité et fonctionnement des angiospermes	3	3		CCI	CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5																
							TP	EsC	A		2																
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9																
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9																
							Examen pratique 1 (herbier)	EsC	A	0h10	0,2																
							Examen pratique 2 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,6																
							Examen pratique 3 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,4																
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - CM				CCI	CM	16													
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TD				CCI	TD	5													
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TP				CCI	TP	18													
UE		Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14																				
							TD 16																				
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75																
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1																
							Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1																
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25																
UE		Introduction à la physiologie animale	3	3		CCI	CM 21																				
							TD 6																				
							Validation des connaissances CC1	EaC	A	1h00	1,15																
							Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1,15																
							Analyse de documents	EsC	EO	0h15	0,7																

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	UE	Initiation au développement	3	3		CCI	CM 17												
							TD 12												
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1							
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1							
	UE	Réactivité en chimie organique	3	3		CCI		Analyse de documents en TD	EsC	A		1							
							CM 18												
							TD 12												
								CC1 évaluation des notions de base	EsC	ET	0h30	0,75							
	UE	Statistiques	3					CC2 examen intermédiaire sur les TD	EsC	ET	0h30	1							
								CC3 épreuve de synthèse sur les connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25							
							CM 11												
							TD 21												
MIEXCMMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes						QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9							
	UE	Accompagnement projet étudiant 2	3	3		CCI		QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2							
								Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9							
							CM 4												
							TD 8												
	UE	Chimie 1 pour concours vétérinaire	3	3		CCI		Rapport réflexif	EsC	ET		1							
								Compétences rédactionnelles et de synthèse	EsC	ET		0,4							
								Elaboration d'un E-portfolio	EsC	A		0,8							
								Rendu et suivi	EsC	A		0,8							
	UE	Langues disciplinaires L2	3			CCI	CI 22												
								CC1	EsC	ET	0h45	0,9							
								CC2	EsC	ET	0h45	0,9							
								CC3	EsC	ET	1h00	1,2							
Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Anglais		3		CCI	CM 18												
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6							
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Allemand		3		CCI	CM 18												
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6							
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	UE	Anglais pour concours B - Sem 3	3																	
LD52RM6S	Matière	Anglais - Newsround: Talking about Current Affairs - Semestre impair					20	À mi-semestre : présentation orale individuelle de 5 minutes type compte rendu à partir d'un article de presse choisi par l'étudiant portant sur un sujet d'actualité. Avec feedback critérié indicatif.	1 EsC	EO	0h05	0								
								À mi-semestre : séance de questions-réponses de 5 minutes suite à la présentation orale de mi-semestre. Avec feedback critérié indicatif.	1 EsC	EO	0h05	0								
								En fin de semestre : présentation orale individuelle de 5 minutes type compte rendu à partir d'un article de presse choisi par l'étudiant portant sur un sujet d'actualité.	1 EsC	EO	0h05	1								
								En fin de semestre : séance de questions-réponses de 5 minutes suite à la présentation orale.	1 EsC	EO	0h05	1								

Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Biologie - Combinatoire A

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage													
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.							
UE		Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	6	6		CCI	CM 32																				
							TD 3																				
							TP 27																				
							CI 8																				
							Bloc CM : Evaluation des connaissances	EsC	ET	0h45	0,75																
							Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EsC	ET	1h30	1																
UE		Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI		Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EaC	ET	2h00	1,25															
								Bloc TP : Evaluations multiples connaissances et compétences variées (au minimum 2 écrits, dessin d'observation, dissection)	EsC	A		3															
							CM 18																				
							TD 10																				
							Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4																
							Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6																
UE		Biochimie métabolique	3	3		CCI		Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1															
								Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1															
							CM 24																				
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1															
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1															
								Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1															
UE		Microbiologie et virologie	3	3		CCI		Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25															
								Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25															
								Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6															
								Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9															
							CM 25																				
							TD 12																				
UE		Microscopie et régulations cellulaires	3	3		CCI	CM 17																				
							TD 12																				

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
UE		Langues vivantes	3			CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Anglais pour concours B - Sem 4	3			CCI														
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Plantes, évolution et adaptations physiologiques	3	3		CCI	CM 18 TD 4 TP 12	Contrôle des Connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9								
								Contrôle des Connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9								
								Évaluation pratique	EsC	A	0h45	0,4								
								Travail de reconnaissance botanique (Gymnospermes)	EsC	A		0,4								
								Compte rendu écrit sur une séance de TP	EsC	A		0,4								
UE		Physiologie cellulaire et communication nerveuse	3	3		CCI	CM 20 TD 6 TP 3	TP/TD	EsC	A		1								
								CC1	EsC	ET	0h45	1								
								CC2	EaC	ET	0h45	1								
UE		Chimie 2 pour concours vétérinaire	3	3		CCI	CI 27	CC1	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC2	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC3	EsC	ET	1h00	1,2								
		Choisir 1 élément(s)																		
UE		Biodiversité et enjeux environnementaux	3	3		CCI	CM 18 TP 12	Examen écrit	EaC	ET	1h30	1								
								Travail bibliographique sur une question choisie	EsC	A		1								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								ciblant Biodiversité et enjeux environnementaux													
								Comptes-rendus de TP (moyenne)	1 EsC	A		1									
UE		Introduction à l'agronomie et l'agroalimentaire	3	3		CCI	CM 24	questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9									
							questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9										
							questions de synthèse	EaC	ET	2h00	1,2										
UE		Concepts et méthodes en physiologie animale	3	3		CCI	CM 19														
							TD 9														
							CC1 connaissances de cours	EsC	ET	0h45	1										
							CC2 connaissances de cours	EaC	ET	0h45	1										
							Présentation Poster (TD)	EaC	EO	0h30	1										

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Licence Sciences de la vie - Biologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage															
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.									
UE		Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30																						
							TD 16																						
							TP 20																						
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25																		
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1																		
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25																		
UE		Diversité et fonctionnement des angiospermes	3	3		CCI	CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5																		
							TP	EsC	A		2																		
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9																		
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9																		
							Examen pratique 1 (herbier)	EsC	A	0h10	0,2																		
							Examen pratique 2 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,6																		
							Examen pratique 3 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,4																		
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - CM				CCI	CM	16															
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TD				CCI	TD	5															
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TP				CCI	TP	18															
							UE		Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14															
														TD 16															
Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75																									
Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1																									
Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1																									
Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25																									
UE		Introduction à la physiologie animale	3	3		CCI	CM 21																						
							TD 6																						
							Validation des connaissances CC1	EaC	A	1h00	1,15																		
							Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1,15																		
										</																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Initiation au développement	3	3		CCI	CM 17													
							TD 12													
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Réactivité en chimie organique	3	3		CCI		Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
							CM 18													
							TD 12													
								CC1 évaluation des notions de base	EsC	ET	0h30	0,75								
	UE	Statistiques	3					CC2 examen intermédiaire sur les TD	EsC	ET	0h30	1								
								CC3 épreuve de synthèse sur les connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25								
							CM 11													
							TD 21													
MIEXCMMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes						QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9								
	UE	Accompagnement projet étudiant 2	3	3		CCI		QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2								
								Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9								
							CM 4													
							TD 8													
	UE	Accompagnement projet étudiant 2	3	3		CCI		Rapport réflexif	EsC	ET		1								
								Compétences rédactionnelles et de synthèse	EsC	ET		0,4								
								Elaboration d'un E-portfolio	EsC	A		0,8								
								Rendu et suivi	EsC	A		0,8								
	UE	Chimie 1 pour concours vétérinaire	3	3		CCI	CI 22													
								CC1	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC2	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC3	EsC	ET	1h00	1,2								
UE Langues disciplinaires L2			3			CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
Matière		Langues disciplinaires L2 : Anglais		3			CCI	CM 18												
									CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6							
									CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
									CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2							
Matière		Langues disciplinaires L2 : Allemand		3		CCI	CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	UE	Anglais pour concours B - Sem 3	3																	
LD52RM6S	Matière	Anglais - Newsround: Talking about Current Affairs - Semestre impair					20	À mi-semestre : présentation orale individuelle de 5 minutes type compte rendu à partir d'un article de presse choisi par l'étudiant portant sur un sujet d'actualité. Avec feedback critérié indicatif.	1 EsC	EO	0h05	0								
								À mi-semestre : séance de questions-réponses de 5 minutes suite à la présentation orale de mi-semestre. Avec feedback critérié indicatif.	1 EsC	EO	0h05	0								
								En fin de semestre : présentation orale individuelle de 5 minutes type compte rendu à partir d'un article de presse choisi par l'étudiant portant sur un sujet d'actualité.	1 EsC	EO	0h05	1								
								En fin de semestre : séance de questions-réponses de 5 minutes suite à la présentation orale.	1 EsC	EO	0h05	1								

Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Biologie - combinatoire B

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
UE		Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	6	6		CCI	CM 32																			
							TD 3																			
							TP 27																			
							CI 8																			
							Bloc CM : Evaluation des connaissances	EsC	ET	0h45	0,75															
							Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EsC	ET	1h30	1															
UE		Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI		Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EaC	ET	2h00	1,25														
								Bloc TP : Evaluations multiples connaissances et compétences variées (au minimum 2 écrits, dessin d'observation, dissection)	EsC	A		3														
							CM 18																			
							TD 10																			
							Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4															
							Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6															
UE		Biochimie métabolique	3	3		CCI		Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1														
								Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1														
							CM 24																			
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1														
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1														
								Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1														
UE		Microbiologie et virologie	3	3		CCI		Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25														
								Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25														
								Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6														
								Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9														
							CM 25																			
UE		Microscopie et régulations cellulaires	3	3		CCI	CM 17																			
							TD 12																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
UE		Langues vivantes	3			CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Techniques de chimie organique	3	3		CCI	CM 4 TP 28													
								compréhension et analyse	EsC	A		0,5								
								évaluation générale (EG)	EaC	ET	1h00	1,25								
								évaluation pratique (EP1)	EsC	A	2h00	1,25								
UE		Initiation à la génomique	3	3		CCI	CM 14 TD 12													
								Evaluation des connaissances 1, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h30	0,75								
								Evaluation des connaissances 2, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h45	1								
								Evaluation des connaissances 3, relative aux cours et aux travaux dirigés	EaC	ET	1h00	1,25								
		Choisir 1 élément(s)																		
UE		Liaisons chimiques	3	3		CCI	CI 22													
								Evaluation des connaissances de cours	EsC	ET	0h10	0,25								
								Evaluation des acquis de TD	EsC	ET	1h00	1,25								
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	0h10	0,25								
								Exercices d'application	EaC	ET	1h20	1,25								
UE		Introduction à l'agronomie et l'agroalimentaire	3	3		CCI	CM 24													
								questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9								
								questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9								
								questions de synthèse	EaC	ET	2h00	1,2								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Licence Sciences de la vie - Chimie et biologie

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30															
							TD 16															
							TP 20															
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25											
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1											
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25											
	UE	Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5											
							TP	EsC	A		2											
							CM 14															
							TD 16															
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75											
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1											
	UE	Initiation au développement	3	3		CCI	Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1											
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25											
							CM 17															
							TD 12															
							Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1											
							Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1											
	UE	Statistiques	3			CCI	Analyse de documents en TD	EsC	A		1											
							CM 11															
							TD 21															
							QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9											
							QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2											
							Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9											
	UE	Accompagnement projet étudiant 2	3	3		CCI	CM 4															
							TD 8															
							Rapport réflexif	EsC	ET		1											
							Compétences rédactionnelles et de synthèse	EsC	ET		0,4											

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Elaboration d'un E-portfolio	EsC	A		0,8										
								Rendu et suivi	EsC	A		0,8										
	UE	Langues disciplinaires L2	3			CCI																
		Choisir 1 élément(s)																				
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Anglais		3		CCI	CM 18															
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6										
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2										
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2										
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Allemand		3		CCI	CM 18															
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6										
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2										
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2										
	UE	Chimie microbienne	3	3		CCI	CM 22 TD 4															
								CC1 écrit sur les CM	EsC	ET	1h00	1,2										
								CC2 écrit sur les CM	EaC	ET	0h45	0,9										
								CC3 écrit sur les TD	EaC	ET	0h45	0,9										
	UE	Chimie organique : notions de base	6	6		CCI	CM 18 TD 18															
								contrôle intermédiaire n°1	EsC	ET	1h20	1,6										
								contrôle intermédiaire n°2	EsC	ET	1h20	2										
								contrôle terminal	EaC	ET	2h00	2,4										

Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Chimie et biologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI	CM 18															
							TD 10															
								Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4										
								Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6										
								Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1										
									Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1									
	UE	Biochimie métabolique	3	3		CCI	CM 24															
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1										
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1										
								Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1										
	UE	Langues vivantes	3			CCI																
Choisir 1 élément(s)																						
Matière		Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20															
								Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A												
Matière		Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20															
								Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A												
	UE	Liaisons chimiques	3	3		CCI	CI 22															
								Evaluation des connaissances de cours	EsC	ET	0h10	0,25										
								Evaluation des acquis de TD	EsC	ET	1h00	1,25										
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	0h10	0,25										
								Exercices d'application	EaC	ET	1h20	1,25										
	UE	Chimie organique : mécanismes réactionnels	6	6		CCI	CM 24															
							TD 20															
								contrôle intermédiaire n°1	EsC	ET	1h20	1,6										
								contrôle intermédiaire n°2	EsC	ET	1h20	2										
									contrôle terminal	EaC	ET	2h00	2,4									
	UE	Détermination de structures de molécules organiques	3	3		CCI	CM 12															
							TD 12															
									test sur les connaissances de cours	EsC	ET	0h30	0,75									

Maquette d'enseignement								Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								exercices d'application - connaissances cours/TD	EsC	ET	1h00	1									
								synthèse évaluation des compétences acquises	EaC	ET	1h30	1,25									
UE	Thermodynamique et cinétique		3	3		CCI	CM 15														
							TD 14														
							TP 2														
							QCM sur moodle	EsC	A	0h20	0,5										
							CC1 connaissances CM/TD	EaC	ET	0h45	1,25										
								CC2 connaissances CM/TD	EaC	ET	0h45	1,25									
UE	Chimie organique expérimentale		3	3		CCI	TP 44														
							évaluation pratique	EaC	A	2h00	1,2										
							évaluation TP1	EsC	A		0,9										
							évaluation TP2	EsC	A		0,9										
Choisir 1 élément(s)																					
UE	Microscopie et régulations cellulaires		3	3		CCI	CM 17														
							TD 12														
							Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1										
							Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1										
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1									
UE	Introduction à l'agronomie et l'agroalimentaire		3	3		CCI	CM 24														
							questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9										
							questions avec réponses ouvertes et courtes	EsC	ET	1h00	0,9										
								questions de synthèse	EaC	ET	2h00	1,2									
UE	Initiation à la génomique		3	3		CCI	CM 14														
							TD 12														
							Evaluation des connaissances 1, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h30	0,75										
							Evaluation des connaissances 2, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h45	1										
							Evaluation des connaissances 3, relative aux cours et aux travaux dirigés	EaC	ET	1h00	1,25										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
UE		Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30															
							TD 16															
							TP 20															
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25											
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1											
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25											
							CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5											
TP	EsC	A		2																		
UE		Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14															
							TD 16															
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75											
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1											
							Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1											
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25											
UE		Introduction à la physiologie animale	3	3		CCI	CM 21															
							TD 6															
							Validation des connaissances CC1	EaC	A	1h00	1,15											
							Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1,15											
							Analyse de documents	EsC	EO	0h15	0,7											
UE		Initiation au développement	3	3		CCI	CM 17															
							TD 12															
							Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1											
							Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1											
							Analyse de documents en TD	EsC	A		1											
UE		Accompagnement projet étudiant 2	3	3		CCI	CM 4															
							TD 8															
								Rapport réflexif	EsC	ET		1										

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Compétences rédactionnelles et de synthèse	EsC	ET		0,4									
								Elaboration d'un E-portfolio	EsC	A		0,8									
								Rendu et suivi	EsC	A		0,8									
UE		Langues disciplinaires L2	3			CCI															
		Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Anglais		3		CCI	CM 18	CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6									
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2									
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2									
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Allemand		3		CCI	CM 18	CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6									
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2									
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2									
UE		Organisation de l'appareil végétatif des angiospermes	3	3		CCI	CM 20 TP 12	Contrôle de connaissances	EsC	ET	0h30	0,5									
								Exploitation de documents	EsC	ET	0h45	1									
								Compte rendus réalisés en cours de séance	EsC	ET		1									
								Oral	EsC	EO	0h15	0,5									
UE		Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique	3			CCI	CM 12 TD 12														
OTVICMCR	Matière	Cristallographie, minéralogie, pétrographie magmatique et métamorphique		3			CM 12 TD 12	CC de 1 heure	1 EsC	A	1h00	1									
								CC de 1 heure	1 EsC	A	1h00	1									
								CC 2 heures	1 EsC	ET	2h00	1									
UE		Géoscience	3			CCI															
EC		Géosciences					CM 24														

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
UE		Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	6	6		CCI	CM 32																			
							TD 3																			
							TP 27																			
							CI 8																			
							Bloc CM : Evaluation des connaissances	EsC	ET	0h45	0,75															
							Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EsC	ET	1h30	1															
UE		Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI	CM 18																			
							TD 10																			
							Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4															
							Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6															
							Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1															
							Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1															
UE		Biochimie métabolique	3	3		CCI	CM 24																			
							Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1															
							Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1															
							Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1															
UE		Microbiologie et virologie	3	3		CCI	CM 25																			
							Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25															
							Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25															
							Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6															
							Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9															
UE		Microscopie et régulations cellulaires	3	3		CCI	CM 17																			
							TD 12																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
	UE	Langues vivantes	3			CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	UE	Physiologie cellulaire et communication nerveuse	3	3		CCI	CM 20 TD 6 TP 3													
								TP/TD	EsC	A		1								
								CC1	EsC	ET	0h45	1								
								CC2	EaC	ET	0h45	1								
	UE	Corrélations trophiques chez les plantes	3	3		CCI	CM 20 TD 2 TP 4													
								Ecrit sur les connaissances	EsC	ET	1h00	1								
								Ecrit sur l'ensemble des notions développées en cours et en TP	EaC	ET	1h00	1								
								Connaissances acquises en TP et en TD	EsC	ET		1								
	UE	Cartographie géologique	3			CCI														
OT00CMCG	EC	Cartographie géologique				CCI	CI 30	CC Connaissances et application du cours	3 EsC	ET	1h00	1								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Licence Sciences de la vie - Santé

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Diversité et fonctionnement des angiospermes - SV Parcours Santé	2	2		CCI		Contrôle des connaissances et compétences CC1	EaC	ET	1h00	1										
								Contrôle des connaissances et compétences CC2	EaC	ET	1h00	1										
Matière		Diversité et fonctionnement des angiospermes - CM				CCI	CM 16															
	UE	Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14															
							TD 16															
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75											
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1											
							Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1											
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25											
	UE	Introduction à la physiologie animale	3	3		CCI	CM 21															
							TD 6															
							Validation des connaissances CC1	EaC	A	1h00	1,15											
							Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1,15											
	UE	Initiation au développement	3	3		CCI	CM 17															
							TD 12															
							Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1											
							Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1											
	UE	Réactivité en chimie organique	3	3		CCI	CM 18															
							TD 12															
							CC1 évaluation des notions de base	EsC	ET	0h30	0,75											
								CC2 examen intermédiaire sur les TD	EsC	ET	0h30	1										

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 épreuve de synthèse sur les connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25								
	UE	Statistiques	3				CM 11 TD 21													
MIEXCMMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes				CCI		QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9								
								QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2								
								Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9								
								CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,7								
	UE	Biochimie et Biologie Moléculaire Fondamentale pour Santé	4	4		CCI		CC2 connaissances	EsC	ET	1h00	1,65								
								CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,65								
	UE	UE médecine	3			CCI														
	UE	Initiation à la connaissance du médicament	3																	
							CM 24													
								Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC1 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
	UE	Langues disciplinaires L2	3																	
							CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
Matière		Langues disciplinaires L2 : Anglais		3		CCI		CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								

Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Santé

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	6	6	CCI	CM	32							
						TD	3							
						TP	27							
						CI	8							
								Bloc CM : Evaluation des connaissances	EsC	ET	0h45	0,75		
								Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EsC	ET	1h30	1		
	UE	Génétique fondamentale et appliquée	3	3	CCI			Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EaC	ET	2h00	1,25		
								Bloc TP : Evaluations multiples connaissances et compétences variées (au minimum 2 écrits, dessin d'observation, dissection)	EsC	A		3		
						CM	18							
						TD	10							
								Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4		
								Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6		
	UE	Biochimie métabolique	3	3	CCI			Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1		
								Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1		
						CM	24							
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1		
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1		
								Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1		
	UE	Microbiologie et virologie	3	3	CCI	CM	25							
								Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25		
								Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25		
								Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6		
								Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9		
						CM	17							
TD	12													
UE		Microscopie et régulations cellulaires	3	3	CCI									

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1
UE		Langues vivantes	3			CCI						
		Choisir 1 élément(s)										
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A		
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A		
UE		Physiologie cellulaire et communication nerveuse	3	3		CCI	CM 20 TD 6 TP 3					
								TP/TD	EsC	A		1
								CC1	EsC	ET	0h45	1
								CC2	EaC	ET	0h45	1
UE		UE médecine 6 ECTS	6			CCI						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation																					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage														
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.								
UE		Biochimie et biologie moléculaire fondamentales	6	6		CCI	CM 30																					
							TD 16																					
							TP 20																					
							CC1 prérequis	EsC	ET	0h30	0,25																	
							CC2 connaissances	EsC	ET	0h45	1																	
							CC3 connaissances	EaC	ET	1h00	1,25																	
UE		Diversité et fonctionnement des angiospermes	3	3		CCI	CC TD/TP	EsC	ET	1h30	1,5																	
							TP	EsC	A		2																	
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	0,9																	
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9																	
							Examen pratique 1 (herbier)	EsC	A	0h10	0,2																	
							Examen pratique 2 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,6																	
							Examen pratique 3 en salle de TP	EsC	A	1h00	0,4																	
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - CM				CCI	CM	16														
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TD				CCI	TD	5														
							Matière	Diversité et fonctionnement des angiospermes - TP				CCI	TP	18														
UE		Immunologie fondamentale	3	3		CCI	CM 14																					
							TD 16																					
							Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	EsC	EO	0h10	0,75																	
							Evaluation de la capacité de synthèse des données scientifiques et de leur restitution à l'oral	EsC	EO	0h10	1																	
							Evaluation de la capacité à comprendre des données scientifiques et à les analyser en se servant des concepts acquis en cours et en TD	EaC	ET	1h00	1																	
							Evaluation du suivi des oraux lors des TD	EsC	A	0h10	0,25																	
UE		Introduction à la physiologie animale	3	3		CCI	CM 21																					
							TD 6																					
							Validation des connaissances CC1	EaC	A	1h00	1,15																	
							Validation des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1,15																	
							Analyse de documents	EsC	EO	0h15	0,7																	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Initiation au développement	3	3		CCI	CM 17													
							TD 12													
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Réactivité en chimie organique	3	3		CCI		Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
							CM 18													
							TD 12													
								CC1 évaluation des notions de base	EsC	ET	0h30	0,75								
	UE	Statistiques	3			CCI		CC2 examen intermédiaire sur les TD	EsC	ET	0h30	1								
								CC3 épreuve de synthèse sur les connaissances de cours et TD	EaC	ET	1h00	1,25								
							CM 11													
							TD 21													
MIEXCMMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes				CCI		QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9								
								QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2								
								Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9								
	UE	Langues disciplinaires L2 - FA/Fr	3			CCI	CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Anglais		3		CCI	CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	Matière	Langues disciplinaires L2 : Allemand		3		CCI	CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	UE	Langues disciplinaires L2 - FA/All	3			CCI	CM 18													
								CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	UE	Initiation à la connaissance du médicament	3			CT	CM 24													
								Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
	EC	Initiation à la connaissance du médicament		0,99		CT	CM 24													

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
UE		Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	6	6		CCI	CM 32																			
							TD 3																			
							TP 27																			
							CI 8																			
							Bloc CM : Evaluation des connaissances	EsC	ET	0h45	0,75															
							Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EsC	ET	1h30	1															
UE		Génétique fondamentale et appliquée	3	3		CCI		Bloc CM : Evaluation des connaissances et compétences rédactionnelles d'une synthèse	EaC	ET	2h00	1,25														
								Bloc TP : Evaluations multiples connaissances et compétences variées (au minimum 2 écrits, dessin d'observation, dissection)	EsC	A		3														
							CM 18																			
							TD 10																			
							Écrit 1 : concepts de base	EsC	ET	0h30	0,4															
							Évaluation en TD - application en génétique classique	EsC	A	2h00	0,6															
UE		Biochimie métabolique	3	3		CCI		Écrit 2 : génétique classique	EsC	ET	1h00	1														
								Écrit 3 : génétique classique et des populations	EaC	ET	1h00	1														
							CM 24																			
								Evaluation des connaissances 1	EsC	ET	0h45	1														
								Evaluation des connaissances 2	EsC	ET	0h45	1														
								Evaluation des connaissances 3	EaC	ET	0h45	1														
UE		Microbiologie et virologie	3	3		CCI	CM 25																			
								Fondamentaux de virologie	EaC	ET	0h45	1,25														
								Fondamentaux de virologie	EaC	A	0h30	0,25														
								Microbiologie 1	EaC	ET	0h30	0,6														
								Microbiologie 2	EaC	ET	0h45	0,9														
							CM 17																			
UE		Microscopie et régulations cellulaires	3	3		CCI	TD 12																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de l'ensemble du cours	EaC	ET	1h00	1								
								Analyse de documents en TD	EsC	A		1								
UE		Langues - FA	3			CCI														
							TD 20													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
UE		Langue scientifique pour FA - Sem 4	3	3		CCI	TD 18													
								Évaluation par approche de compétences	EsC	A		3								
							TD 20													
							TP 65													
UE		Études de publications scientifiques	3	3		CCI		Rapport	EaC	A		1								
								Présentation orale	EaC	EO	0h15	1								
								Compréhension du sujet et réponses aux questions	EaC	EO	0h15	1								
							CM 18													
							TD 18													
							TP 50													
UE		Production, purification et caractérisation de protéines	6	6		CCI		CC1 Cours	EsC	ET	1h00	1								
								CC2 TD	EaC	ET	1h30	2								
								Cahier de laboratoire	EsC	A		1								
								Résultats expérimentaux	EsC	A		2								
							CM 22													
							TP 8													
								Evaluation des connaissances de cours	EaC	ET	1h00	1,25								
UE		Relations structure-fonction des macromolécules biologiques	3	3		CCI		CC1												
								Evaluation des connaissances de cours	EaC	ET	1h00	1,25								
								CC2												
								Evaluation des acquis de TD/TP	EsC	A	3h00	0,5								
							CM 8													
							TD 12													
UE		Exploitation de résultats expérimentaux	3	3		CCI		Évaluation des connaissances	EaC	ET	1h00	1								
								Travail de synthèse à rendre sur Moodle	EsC	ET		1								
								Présentation orale par groupe sur projet prédéfini	EaC	EO	0h20	1								
							CM 16													
							TD 8													
UE		Trafic des molécules dans la cellule	3	3		CCI	CI 4													
								Compréhension de la première partie du cours	EaC	ET	1h00	1,2								

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Contrôle des Connaissances CC2	EaC	ET	1h00	0,9										
								Évaluation pratique	EsC	A	0h45	0,4										
								Travail de reconnaissance botanique (Gymnospermes)	EsC	A		0,4										
								Compte rendu écrit sur une séance de TP	EsC	A		0,4										
							CM 20															
							TD 6															
							TP 3															
								TP/TD	EsC	A		1										
								CC1	EsC	ET	0h45	1										
								CC2	EaC	ET	0h45	1										
							CM 4															
							TP 28															
								compréhension et analyse	EsC	A		0,5										
								évaluation générale (EG)	EaC	ET	1h00	1,25										
								évaluation pratique (EP1)	EsC	A	2h00	1,25										
							CM 14															
							TD 12															
								Evaluation des connaissances 1, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h30	0,75										
								Evaluation des connaissances 2, relative aux cours et aux travaux dirigés	EsC	ET	0h45	1										
								Evaluation des connaissances 3, relative aux cours et aux travaux dirigés	EaC	ET	1h00	1,25										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
QC	Questionnaire à choix multiples

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et d'identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Physiologie animale 1	3	3	CCI		CM 21								
						TD 6								
						analyse documentaire 1	EsC	ET	1h00	0,6				
						questions de cours 1	EsC	ET	0h30	0,4				
						analyse documentaire 2	EsC	ET	1h00	0,6				
						questions de cours 2	EsC	ET	0h30	0,4				
						analyse documentaire 3	EaC	ET	1h00	0,6				
						questions de cours 3	EaC	ET	0h30	0,4				
UE	Intégration des signaux environnementaux par les plantes	3	3	CCI		CM 24								
						Contrôle des Connaissances_CC1	EsC	ET	0h30	0,75				
						Contrôle des Connaissances_CC2	EsC	ET	0h45	1				
						Contrôle des Connaissances_CC3	EaC	ET	0h45	1,25				
UE	Génétique expérimentale	3	3	CCI		CM 4								
						TD 16								
						TP 20								
						CC1 : QCM en ligne (questions de cours et préparation des TP)	EsC	A	0h30	0,3				
						CC2 : écrit, Carnet de Bord des TP	EsC	ET		0,7				
						CC3 : oral, exposé des analyses et interprétations de résultats expérimentaux	EsC	EO	0h20	1				
						CC4 : écrit en présentiel, rédactionnel (questions de cours et exercices)	EaC	ET	1h00	1				
						UE	Méthodologies en biochimie et biologie moléculaire	3	3	CCI		CM 14		
TD 16														
CC1 Cours - TD	EsC	ET	0h45	0,75										
CC2 Cours - TD	EsC	ET	1h00	1										
UE	Approches pratiques en biologie cellulaire	3	3	CCI		CC3 Cours - TD	EaC	ET	1h30	1,25				
						CM 10								
						TD 10								
						TP 25								
						POSTER_TP-Approches Fonctionnelles	EsC	A		0,75				
						Contrôle de connaissances et compétences pratiques en Approches Fonctionnelles	EaC	ET	0h20	0,75				
Rapport de SYNTHESE_TP-Approche Histologique	EsC	A		1										

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Contrôle de connaissances théoriques en Approche Histologique	EaC	ET	0h20	0,5		
	UE	Culture scientifique et technique	3	3		CCI	CM 18							
							TD 10							
							CC1	EsC	ET	1h00	0,75			
							CC2	EaC	ET	1h30	1			
							Oral + Poster	EsC	EO	0h20	1,25			
	UE	Accompagnement du projet étudiant 3 + PIX	3	3		CCI	CM 18							
							TD 10							
							Connaissances du monde de l'entreprise	EaC	ET	0h45	0,8			
							Rapport réflexif	EsC	ET		1			
							Formalisation des outils pour le projet professionnel (CV et LM)	EsC	ET		0,2			
							PIX	EsC	A		1			
	UE	Langues vivantes	3											
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	Anglais pour concours B - Sem 5	3			CCI								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Choisir 2 élément(s)													
	UE	Production et analyse de donne#es scientifiques	3	3		CCI	CM 12							
							TP 3							
							CI 9							
							Test des notions apprises en cours magistraux	EaC	ET	0h30	0,9			
							Test des notions théoriques apprises en cours intégrés	EaC	ET	0h30	0,9			
							Test des notions pratiques apprises en cours intégrés	EaC	ET	1h00	1,2			
	UE	Introduction à l'écologie comportementale	3	3		CCI	CM 18							
							TD 10							
							Contrôle intermédiaire QCM	EaC	ET	1h00	0,5			
							Contrôle final QCM	EaC	ET	1h30	1,25			
							Rapports de TD	EsC	ET		1,25			
	UE	Régulations cellulaires et tissulaires	3	3		CCI	CM 24							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1		
								Compréhension de la seconde partie du cours	EsC	ET	1h00	1		
								Compréhension de la troisième partie du cours	EaC	ET	1h00	1		
UE	Neurophysiologie cellulaire	3	3	CCI	TD 13									
					TP 12									
					CI 14									
					CC1 connaissances de cours, analyses de document et démarche scientifique	EaC	ET	1h30	1					
					CC2 connaissances de cours, analyses de document et démarche scientifique	EaC	ET	1h30	1					
					Rapport de TP	EsC	ET	1						
UE	Plantes et Transition écologique	3	3	CCI	CM 24									
					Evaluation sur la 1ère partie du cours	EaC	ET	1h00	1					
					Evaluation sur la 2ème partie du cours	EaC	ET	1h00	1					
					Analyse d'un article scientifique	EaC	ET	1h00	1					
UE	Microbiologie expérimentale	3	3	CCI	CM 8									
					TD 12									
					TP 20									
					Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75					
					Contrôle continu 2 Rapport TP	EsC	ET	1						
UE	Virologie fondamentale	3	3	CCI	Contrôle continu 3 sur le cours, les TD et les TP	EaC	ET	1h00	1,25					
					CM 13									
					TD 18									
					CC1 connaissances CM - virus à ADN	EaC	ET	0h45	1					
					CC1 connaissances TD - symétrie capsides	EaC	ET	0h45	0,5					
CC2 connaissances CM - virus à ARN	EaC	ET	0h45	1										
CC2 connaissances TD - traduction génomes	EaC	ET	0h45	0,5										

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Physiologie animale 2	3	3		CCI	CM 22														
							TD 4														
							Questions de cours et analyse de documents CC1	EaC	ET	1h30	1										
							Questions de cours et analyse de documents CC2	EaC	ET	1h30	1										
	UE	Génétique de l'individu aux populations	3	3		CCI	Questions de cours et analyse de documents CC3	EaC	ET	1h30	1										
							CM 18														
							TD 10														
							CC1, questions de cours et exercices de TD, évaluation initiale	EaC	ET	1h00	1,25										
	UE	Épigénétique, identités et activités cellulaires	3	3		CCI	CC2, questions de cours et calculs rapides, évaluation intermédiaire	EsC	A	0h30	0,5										
							CC3, questions de cours et exercices de TD, évaluation globale	EaC	ET	1h00	1,25										
							CI 28														
							Note d'assiduité	EsC	A		0,5										
	UE	Biochimie expérimentale	3	3		CCI	Première analyse de document	EsC	A		0,5										
							Deuxième analyse de document	EsC	A		0,75										
							Analyse de document en salle	EaC	ET	2h00	1,25										
							CM 14														
	UE	Biologie des populations et des communautés	3	3		CCI	TD 4														
							TP 25														
							Evaluation en TD (calculs préliminaires et plan d'expériences)	EsC	ET	2h00	0,75										
							Travaux pratiques (notation au fil de l'eau en TP)	EsC	A		1,25										
	UE	Statistiques pour biologistes	3			CCI	Compétences (notation au fil de l'eau en TP)	EsC	A		1										
							CM 24														
							QCM première partie	EsC	ET	0h30	0,5										
							QCM approfondi première et deuxième parties	EaC	ET	1h00	1,25										
MIEXFMM3	EC	Statistiques pour biologistes				CCI	QCM approfondi troisième partie	EaC	ET	1h00	1,25										
							CM 11														
							TD 21														

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,25								
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1,25								
								travail personnel (tests moodle)	EsC	A										
								épreuve à distance												
	UE	Mise en situation Professionnelle	3	3		CCI	TD 0,5	retour réflexif sur l'expérience réalisée	EaC	A		3								
	UE	Langues disciplinaires L3	3			CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Anglais		3		CCI	CM 18	CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Allemand		3		CCI	CM 18	CC1 compétences et connaissances	EsC	ET	0h20	0,6								
								CC2 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
								CC3 compétences et connaissances	EsC	ET	0h45	1,2								
		Choisir 2 élément(s)																		
	UE	Neurophysiologie intégrée	3	3		CCI	CM 25	CC1 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC2 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	0h45	0,9								
								CC3 - connaissances de cours et analyse de documents	EaC	ET	1h30	1,2								
	UE	Approche expérimentale en physiologie animale	3	3		CCI	TD 15 TP 40	CC1 : comptes-rendus TP	EsC	ET		1,1								
								CC2 : oral de TP	EsC	EO	0h20	0,8								
								CC3 : évaluation TD et TP	EaC	ET	2h00	1,1								
	UE	Immunologie appliquée	3	3		CCI	CM 12 TD 10 TP 20	Oral dévaluation des travaux pratiques	EsC	EO	0h20	0,5								
								Exercice de compréhension des travaux pratiques	EsC	ET	0h30	0,5								
								Evaluation des compétences d'analyse de données de la littérature	EsC	EO	0h20	1								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Evaluation de la compréhension globale de l'UE	EaC	ET	1h00	1									
UE	Adaptation au milieu et Nutrition des Plantes	3	3	CCI		CM 17															
						TD 8															
						TP 8															
						Contrôle des Connaissances CC1	EaC	ET	1h00	1											
						Contrôle des Connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1											
						Contrôle du TD	EsC	A	0h15	0,6											
UE	Trafic des molécules dans la cellule	3	3	CCI		CM 16															
						TD 8															
						CI 4															
						Compréhension de la première partie du cours	EaC	ET	1h00	1,2											
						Compréhension de la seconde partie du cours	EsC	ET	1h00	0,9											
						Compréhension de la troisième partie du cours	EsC	ET	1h00	0,9											
UE	Microbiologie approfondie	3			CCI																
Matière	Microbiologie approfondie		3	CCI		CM 16															
						TD 12															
						Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75											
						Contrôle continu 1 sur les travaux dirigés	EaC	ET	0h30	0,75											
						Contrôle continu 2 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75											
						Contrôle continu 2 sur les travaux dirigés	EaC	ET	0h30	0,75											
UE	Techniques pratiquées en virologie	3	3	CCI		CM 2															
						TD 20															
						TP 20															
						Multiplication des virus : évaluation des acquis et de prérequis aux TP (CC1)	EaC	ET	0h45	0,9											
						Méthodologie de l'expérimentation (CC2)	EsC	ET	0h30	0,9											
						Analyse et interprétation de résultats expérimentaux (CC3)	EaC	ET	1h00	1,2											

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Nombre d'inscriptions

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour plus d'efficacité en interne, pour le traitement de ce type de particularité la commission pédagogique ne se réunit pas. Il est donc précisé qu'à la place une entrevue est faite entre l'étudiant, le responsable des études et le responsable de la mention avec pour objectif de faire le point sur le projet de l'étudiant.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'accès et de progression

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires (Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et identification des UE qui seront suivies chaque année). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3ème réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen (Cette dispense concerne les épreuves dites sans convocation. La dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
UE		Approches pratiques en biologie cellulaire	3	3		CCI	CM 10															
							TD 10															
							TP 25															
							POSTER_TP-Approches Fonctionnelles	EsC	A		0,75											
							Contrôle de connaissances et compétences pratiques en Approches Fonctionnelles	EaC	ET	0h20	0,75											
							Rapport de SYNTHÈSE_TP-Approche Histologique	EsC	A		1											
UE		Accompagnement du projet étudiant 3 + PIX	3	3		CCI	CM 18															
							TD 10															
							Connaissances du monde de l'entreprise	EaC	ET	0h45	0,8											
							Rapport réflexif	EsC	ET		1											
							Formalisation des outils pour le projet professionnel (CV et LM)	EsC	ET		0,2											
							PIX	EsC	A		1											
UE		Production et analyse de donne#es scientifiques	3	3		CCI	CM 12															
							TP 3															
							CI 9															
							Test des notions apprises en cours magistraux	EaC	ET	0h30	0,9											
							Test des notions théoriques apprises en cours intégrés	EaC	ET	0h30	0,9											
							Test des notions pratiques apprises en cours intégrés	EaC	ET	1h00	1,2											
UE		Transfert de l'information génétique	6	6		CCI	CM 26															
							TD 26															
							CC1: évaluation initiale des connaissances de cours	EsC	ET	0h30	1,25											
							CC2: évaluation intiale des TD	EsC	ET	0h30	1,25											
							CC3: évaluation finale des connaissances de cours	EaC	ET	0h45	1,75											
							CC4: évaluation finale des TD	EaC	ET	0h45	1,75											
UE		Génomique	3	3		CCI	CM 16															
							TP 15															

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Evaluation des connaissances de cours	EsC	ET	0h30	0,75								
								Evaluation des connaissances de cours et interprétations de résultats expérimentaux	EaC	ET	0h45	1								
								Evaluation des travaux pratiques	EsC	ET	1h30	1,25								
							CM 16													
							TD 16													
UE		Propriétés et mécanismes des enzymes	3	3		CCI		Evaluation cours et TD 1	EsC	ET	0h45	0,75								
								Evaluation cours et TD 2	EsC	ET	0h45	1								
								Evaluation cours et TD 3	EaC	ET	1h00	1,25								
							CM 20													
							TD 14													
								Question de réflexion concernant les connaissances de cours	EaC	ET	0h10	0,25								
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	0h50	1,25								
								Evaluation des acquis de TD	EsC	ET	0h10	0,25								
								Evaluation des acquis de cours	EaC	ET	1h00	1,25								
UE		Langues vivantes	3																	
		Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
		Choisir 1 élément(s)																		
							CM 24													
								Contrôle des Connaissances_CC1	EsC	ET	0h30	0,75								
								Contrôle des Connaissances_CC2	EsC	ET	0h45	1								
								Contrôle des Connaissances_CC3	EaC	ET	0h45	1,25								
							CM 4													
							TD 16													
							TP 20													
UE		Génétique expérimentale	3	3		CCI		CC1 : QCM en ligne (questions de cours et préparation des TP)	EsC	A	0h30	0,3								
								CC2 : écrit, Carnet de Bord des TP	EsC	ET		0,7								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 : oral, exposé des analyses et interprétations de résultats expérimentaux	EsC	EO	0h20	1								
								CC4 : écrit en présentiel, rédactionnel (questions de cours et exercices)	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Régulations cellulaires et tissulaires	3	3		CCI	CM 24	Compréhension de la première partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de la seconde partie du cours	EsC	ET	1h00	1								
								Compréhension de la troisième partie du cours	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Microbiologie expérimentale	3	3		CCI	CM 8													
							TD 12													
							TP 20													
								Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75								
								Contrôle continu 2 Rapport TP	EsC	ET		1								
								Contrôle continu 3 sur le cours, les TD et les TP	EaC	ET	1h00	1,25								
	UE	Virologie fondamentale	3	3		CCI	CM 13													
							TD 18													
								CC1 connaissances CM - virus à ADN	EaC	ET	0h45	1								
								CC1 connaissances TD - symétrie capsides	EaC	ET	0h45	0,5								
								CC2 connaissances CM - virus à ARN	EaC	ET	0h45	1								
								CC2 connaissances TD - traduction génomes	EaC	ET	0h45	0,5								
UE		Initiation à la connaissance du médicament	3																	
							CM 24													
								Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC1 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC3 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												

Semestre 6 - Licence Sciences de la vie - Biologie moléculaire et cellulaire

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Statistiques pour biologistes	3																	
MIEXFMM3	EC	Statistiques pour biologistes				CCI	CM 11													
							TD 21													
							épreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,25									
							épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1,25									
							travail personnel (tests moodle)	EsC	A											
							épreuve à distance													
	UE	Mise en situation Professionnelle	3	3		CCI	TD 0,5													
		retour réflexif sur l'expérience réalisée					EaC	A		3										
	UE	Langues disciplinaires L3	3			CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Anglais		3		CCI	CM 18													
CC1 compétences et connaissances							EsC	ET	0h20	0,6										
CC2 compétences et connaissances							EsC	ET	0h45	1,2										
CC3 compétences et connaissances							EsC	ET	0h45	1,2										
	Matière	Langues disciplinaires L3 - Allemand		3		CCI	CM 18													
CC1 compétences et connaissances							EsC	ET	0h20	0,6										
CC2 compétences et connaissances							EsC	ET	0h45	1,2										
CC3 compétences et connaissances							EsC	ET	0h45	1,2										
	UE	Trafic des molécules dans la cellule	3	3		CCI	CM 16													
TD 8																				
CI 4																				
Compréhension de la première partie du cours							EaC	ET	1h00	1,2										
Compréhension de la seconde partie du cours							EsC	ET	1h00	0,9										
		Compréhension de la troisième partie du cours	EsC	ET	1h00	0,9														
	UE	Production, purification et caractérisation de protéines	6	6		CCI	CM 18													
TD 18																				
TP 50																				
CC1 Cours							EsC	ET	1h00	1										
CC2 TD							EaC	ET	1h30	2										
		Cahier de laboratoire	EsC	A		1														
		Résultats expérimentaux	EsC	A		2														
	UE	Relations structure-fonction des macromolécules biologiques	3	3		CCI	CM 22													
							TP 8													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Evaluation des connaissances de cours CC1	EaC	ET	1h00	1,25								
								Evaluation des connaissances de cours CC2	EaC	ET	1h00	1,25								
								Evaluation des acquis de TD/TP	EsC	A	3h00	0,5								
							CM 8													
							TD 12													
	UE	Exploitation de résultats expérimentaux	3	3		CCI		Évaluation des connaissances	EaC	ET	1h00	1								
								Travail de synthèse à rendre sur Moodle	EsC	ET		1								
								Présentation orale par groupe sur projet prédéfini	EaC	EO	0h20	1								
Choisir 2 élément(s)																				
							CI 28													
	UE	Épigénétique, identités et activités cellulaires	3	3		CCI		Note d'assiduité	EsC	A		0,5								
								Première analyse de document	EsC	A		0,5								
								Deuxième analyse de document	EsC	A		0,75								
								Analyse de document en salle	EaC	ET	2h00	1,25								
							CM 12													
							TD 10													
							TP 20													
	UE	Immunologie appliquée	3	3		CCI		Oral dévaluation des travaux pratiques	EsC	EO	0h20	0,5								
								Exercice de compréhension des travaux pratiques	EsC	ET	0h30	0,5								
								Evaluation des compétences d'analyse de données de la littérature	EsC	EO	0h20	1								
								Evaluation de la compréhension globale de l'UE	EaC	ET	1h00	1								
	UE	Microbiologie approfondie	3			CCI														
							CM 16													
							TD 12													
	Matière	Microbiologie approfondie		3		CCI		Contrôle continu 1 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75								
								Contrôle continu 1 sur les travaux dirigés	EaC	ET	0h30	0,75								
								Contrôle continu 2 sur le cours	EaC	ET	0h30	0,75								
								Contrôle continu 2 sur les travaux dirigés	EaC	ET	0h30	0,75								
	UE	Techniques pratiquées en virologie	3	3		CCI	CM 2													
							TD 20													

Maquette d'enseignement								Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
							TP 20	Multiplication des virus : évaluation des acquis et de prérequis aux TP (CC1)	EaC	ET	0h45	0,9						
								Méthodologie de l'expérimentation (CC2)	EsC	ET	0h30	0,9						
								Analyse et interprétation de résultats expérimentaux (CC3)	EaC	ET	1h00	1,2						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Génétique, développement et cellules souches

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	Éthique, philosophie et histoire des Sciences	3	3		CCI	CM 12																		
							TP 5																		
							CI 3																		
							Evaluation par compétence		EsC	A															
	UE	Démarche scientifique en Génétique, développement et cellules souches - GDCS	6	6		CCI	TD 5																		
							Rédaction du projet de recherche	EsC	ET		2														
							Restitution d'un 'Graphical Abstract' résumant le concept abordé dans le projet	EsC	ET		1														
							Présentation orale du projet	EaC	EO	0h20	1,5														
							Capacité à défendre le projet et maîtrise du sujet au travers de réponses aux questions	EaC	EO	0h20	1,5														
	UE	Question d'actualité en biologie cellulaire intégrée	6	6		CCI	CM 20																		
							Note de lecture 1	EsC	A		1														
							Note de lecture 2	EsC	A		1														
							Note de lecture 3	EsC	A		1														
	UE	Questions d'actualité en GDCS	6	6		CCI		Analyse d'un article scientifique	EaC	ET	4h00	3													
							TD 8																		
							Compréhension de conférences scientifiques (Résumé écrit)	EsC	ET	4h00	1,5														
							Compréhension de conférences scientifiques (Résumé graphique)	EsC	ET	4h00	0,5														
							Analyse critique d'un article scientifiques par écrit-Titre et résumé	EaC	ET	3h00	2														
	UE	Préparation du stage S4 en GDCS	6	6		CCI		Réponse à des questions sur l'article	EaC	ET	1h00	2													
							Capacité d'analyse bibliographique-Présentation orale dun article	EaC	EO	4h10	2														
							salle TD																		
							Questions du Jury sur l'article	EaC	EO	0h10	2														
							Présentation du projet de recherche du stage S4 sous forme de poster	EaC	EO	0h05	1														
Choisir 1 élément(s)								Question sur le poster	EaC	EO	0h10	1													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI														
							CM 24													
	Matière	Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI		CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5								
								CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5								
								Evaluation de la compréhension des principes et applications élémentaires de la microfluidique en biologie	EaC	ET	0h30	0,75								
								Evaluation des capacités de préparation d'une expérience de Biologie Digitale	EaC	ET	0h30	0,5								
	UE	Biologie digitale et microfluidique	3	3		CCI		Evaluation de la compréhension des principes et de l'état des connaissances en Biologie Digitale et Microfluidique	EaC	ET	1h00	1,25								
								Evaluation des capacités pratiques, d'analyses de données expérimentales et de leur restitution	EsC	A		0,5								
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - CM				CCI	CM 16													
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TD				CCI	TD 4													
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TP				CCI	TP 20													
							TD 4													
							TP 40													
	UE	Génétique quantitative appliquée	3	3		CCI		CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5								
								CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5								
							CI 27													
	UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI		Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25								
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25								
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5								
	UE	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices - Outils de génétique et génomique	EsC	ET	1h00	1,5								
								CC2 - connaissances de cours et exercices - Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	EsC	ET	1h00	1,5								
	Matière	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences - CM				CCI	CM 18													
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6													
							CM 10													
							TP 40													
	UE	Interactomes	3	3		CCI														
								CC Connaissances	EaC	ET	1h00	1,25								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Rapport de TP	EsC	A		1,25									
								Capacités expérimentales	EsC	A		0,5									
	UE	Conception de projets expérimentaux	3			CCI															
							CM 57														
							TP 3														
	Matière	Conception de projets expérimentaux		3		CCI		Examen final visant à valider la formation (session unique) - Pas de notes. L'UE est acquise ou défaillante.	EaC	ET	1h00										
	UE	Métabolisme de l'ADN	3	3		CCI	CM 16 TD 12														
								CC1: Ecrit cours et réflexion métabolisme ADN	EsC	ET	0h45	0,75									
								CC2: Ecrit cours et réflexion réparation ADN	EaC	ET	1h15	1,25									
								CC3: Ecrit cours contrôle cellulaire ADN	EsC	ET	1h00	1									
	UE	Thérapies innovantes	3																		
							CI 28														
PH4LKM01	EC	Recent Advances in Biotherapies		1		CT		Recent Advances in Biotherapies													
								Présentation orale du projet, réponses aux questions et participation	CC	EO	0h30	1			Recent Advances in Biotherapies	CT	EO	0h20	1		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation							
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Immunologie Inflammation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Éthique, philosophie et histoire des Sciences	3	3		CCI	CM 12														
							TP 5														
							CI 3														
							Evaluation par compétence		EsC	A											
	UE	Question d'actualité en biologie cellulaire intégrée	6	6		CCI	CM 20														
							Note de lecture 1	EsC	A		1										
							Note de lecture 2	EsC	A		1										
							Note de lecture 3	EsC	A		1										
							Analyse d'un article scientifique	EaC	ET	4h00	3										
	UE	Préparation du stage S4 en immunologie	9	9		CCI	Présentation orale d'un poster sur le sujet de stage	EaC	EO	0h05	1										
							Réponse aux questions du jury sur le sujet du stage	EaC	EO	0h10	2										
							Présentation d'un article scientifique à l'oral (4h de prépartion + 10 min oral)	EaC	EO	4h10	3										
							Réponses aux questions du jury sur l'article présenté	EaC	EO	0h10	3										
	UE	Démarche scientifique et conception de projet	3	3		CCI	TD 2														
							Rédaction écrite du projet de recherche	EaC	A		3										
	UE	Questions d'actualité en Immunologie	6	6		CCI	Etablissement d'une note de synthèse sur des conférences scientifiques lors du séminaire de l'UE	EsC	A		2										
							Analyse d'une publication (rédaction du titre et du resumé de la publication et reponses à des questions)	EaC	ET	4h00	4										
Choisir 1 élément(s)																					
	UE	Génétique quantitative appliquée	3	3		CCI	TD 4														
							TP 40														
							CC1 - connaissance sur la partie expérimentale	EsC	EO	1h00	1,5										
							CC2 - connaissances sur la partie analytique	EsC	ET	1h00	1,5										
UE		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI															
Matière		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI	CM 24														
							CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5										
							CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5										
UE		Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI	CI 27														
							Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25										

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25								
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5								
UE		Conception de projets expérimentaux	3			CCI														
							CM 57 TP 3													
	Matière	Conception de projets expérimentaux		3		CCI		Examen final visant à valider la formation (session unique) - Pas de notes. L'UE est acquise ou défaillante.	EaC	ET	1h00									
UE		Biologie digitale et microfluidique	3	3		CCI		Evaluation de la compréhension des principes et applications élémentaires de la microfluidique en biologie	EaC	ET	0h30	0,75								
								Evaluation des capacités de préparation d'une expérience de Biologie Digitale	EaC	ET	0h30	0,5								
								Evaluation de la compréhension des principes et de l'état des connaissances en Biologie Digitale et Microfluidique	EaC	ET	1h00	1,25								
								Evaluation des capacités pratiques, d'analyses de données expérimentales et de leur restitution	EsC	A		0,5								
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - CM				CCI	CM 16													
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TD				CCI	TD 4													
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TP				CCI	TP 20													
UE		Neuroimmunology	3	3		CCI		Analyse critique d'un article scientifique	EsC	A		0,8								
								preparation d'un resume graphique etendu	EsC	A		0,7								
								question de cours ouverte sur plateforme dediee	EsC	ET	2h00	1,5								
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6													
	Matière	Neuroimmunology - CI				CCI	CI 16													
	Matière	Neuroimmunology - TD				CCI	TD 8													
UE		Thérapies innovantes	3																	
							CI 28													
PH4LKM01	EC	Recent Advances in Biotherapies		1		CT		Recent Advances in Biotherapies							Recent Advances in Biotherapies		CT	EO	0h20	1
								Présentation orale du projet, réponses aux questions et participation	CC	EO	0h30	1								
UE		Transplantation et Immunologie de précision III	3			CCI														

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Joint Master in Neuroscience

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
	UE	Scientific Commun.	12			CCI	TD 50												
	Choisir 3 élément(s)																		
	UE	Major in Neuro : Neuroimmunology	6			CCI													
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6												
	Matière	Neuroimmunology - CI				CCI	CI 16												
	Matière	Neuroimmunology - TD				CCI	TD 8												
	Matière	Major in Neuro : Neuroimmunology - CM				CCI	CM 2												
	UE	Advanced Time in Perception and Action	3																
							CM 16												
	Matière	Advanced Time in Perception and Action		3		CCI	TD 8	Evaluation ds connaissances	EsC	ET	2h00	1							
								Cours inversé	EsC	EO	2h00	2							
	UE	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration	3																
							CM 8												
							TD 12												
	Matière	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3		CCI		Journal club: évaluation orale individuelle (1 par TD)	EsC	EO	0h20	1,5							
								Journal club: synthèse individuelle (1 par TD)	EsC	A		1,5							
							CI 30												
	UE	Pain from Bench to bedside	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	1h00	2							
								CC2 - présentation de projet clinique avec état de l'art et méthodologie	EsC	EO	0h20	1							
	UE	Advanced Knowledge in Pain	3			CCI													
							CM 20												
							TD 8												
	Matière	Advanced Knowledge in Pain		3		CCI		Connaissances de cours - QCM multiples au fil de l'eau	EsC	ET	0h10	0,7							
								Analyse critique de données scientifiques	EaC	ET	1h00	1							
								Conception et rédaction de protocole expérimental	EaC	ET	1h00	1,3							
	UE	Mechanisms of Neurodegeneration 2	3			CCI													
							CM 17												
							TD 6												
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 2		3		CCI		question de synthèse	EaC	ET	1h00	2							
								participation et assiduité aux TD	EsC	A		1							
	UE	Time in Perception and Action 2	3	3		CCI	CM 18												
							TD 9												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								évaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1								
								Rapport technique	EsC	A		1								
								Analyse d'article	EsC	EO	0h30	1								
	UE	Major in Neuro : Neural stem cells & cell therapy	3			CCI	TD 16 CI 16													
	UE	Major in Neuro : Cognitive neuroscience and disorders	6			CCI	CM 20 TD 10 CI 24													
	UE	Major in Neuro : Brain tumors & brain imaging	3			CCI	TD 10 CI 22													

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Microbiologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Ecologie des micro-organismes	6	6		CCI	CM 18							
							TD 18							
							TP 32							
								Rapport écrit sur les TP	EsC	ET		2		
								Présentation orale d'un article scientifique	EsC	EO	0h24	2		
	UE	Physiologie moléculaire des procaryotes	6	6		CCI		Ecrit sur les connaissances du cours	EaC	ET	1h30	2		
							CM 24							
							TD 33							
							CI 3							
								CC rédactionnel sur les thématiques vues en cours	EaC	ET	1h00	2		
	UE	Stratégie de recherche en microbiologie	3	3		CCI		Présentation orale en binôme	EsC	EO	0h10	1		
								CC rédactionnel sur les thématiques vues en cours et appliquées en TD (sous forme d'analyse d'articles, rédaction d'un résumé)	EaC	ET	1h30	3		
							TD 12							
							CI 4							
								Compte-rendu 1 (résumé d'1 page)	EsC	A		0,8		
	UE	Actualité scientifique en microbiologie	3	3		CCI		Compte rendu 2 (résumé d'1 page)	EsC	A		0,8		
								Rapport écrit (sous forme d'un article scientifique)	EsC	A		1,4		
							TD 12							
								Présentation du conférencier et animation des débats	EsC	EO	0h15	1,5		
								Compte rendu sur une des conférences	EsC	EO	0h30	1,5		
	UE	Préparation au stage S4 en microbiologie	3	3		CCI	TD 15							
								Rédaction et mise en page d'un poster en anglais	EaC	A		1		
								Présentation orale du poster en anglais	EaC	EO	0h05	1		
								Réponses aux questions des enseignants de microbiologie et de langue	EaC	EO	0h10	1		
UE		Langues vivantes S3	3											
Choisir 2 élément(s)														
UE		Bactériovirus	3	3		CCI	CM 25							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Analyse de données et restitutions de connaissances	EaC	ET	2h00	3		
	UE	Interactions plantes microbiotes	3	3		CCI	CM 24							
							TD 1,5							
								Connaissances de cours et analyse de documents 1	EaC	ET	1h30	1,5		
								Connaissances de cours et analyse de documents 2	EaC	ET	2h00	1,5		
	UE	Éthique, philosophie et histoire des Sciences	3	3		CCI	CM 12							
							TP 5							
							CI 3							
								Evaluation par compétence	EsC	A				
	UE	Projet interdisciplinaire en durabilité	3			CCI								
	Matière	Projet interdisciplinaire en durabilité		3		CCI	TD 24							
								Rapport de groupe écrit	EsC	A		1,2		
								Présentation orale de groupe	EaC	EO		1,05		
								Autoévaluation	EsC	A		0,75		
	UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI	CI 27							
								Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25		
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25		
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A	8			
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Neurosciences cellulaires et intégrées

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
							TD 14														
	UE	Communication scientifique en NCI	3	3		CCI		Résumé graphique individuel	EsC	A		0,5									
								Rédaction d'un commentaire news and views par groupe	EsC	A		1,5									
								Epreuve sur table individuelle - exploitation de l'article	EsC	ET	3h00	0,5									
								Présentation courte d'un nouvel article	EsC	EO	0h02	0,5									
							CM 40														
							TD 9														
	UE	Communications Nerveuses	6	6		CCI		CC1 - connaissance de cours et analyse de documents	EaC	ET	0h45	1,5									
								CC2 - Ecrit de synthèse sur documents	EaC	ET	1h30	2,5									
								Poster - contenu	EsC	A		0,5									
								Poster - Présentation	EsC	EO	0h15	0,5									
								Poster - Entretien jury	EsC	EO	0h15	1									
								exam écrit sur papier pre-imprime	EsC	ET	2h00	0,9									
	UE	Introduction to Computational Neuroscience	3	3		CCI		Présentation oral du projet	EsC	EO	0h15	1,1									
								questions et discussion sur le projet avec le jury	EsC	EO	0h15	0,7									
								participation aux enseignement s	EsC	A		0,3									
	Matière	Introduction to Computational Neuroscience - CM				CCI	CM 13														
	Matière	Introduction to Computational Neuroscience - TD				CCI	TD 18														
							CM 12														
							TD 6														
							TP 6														
	UE	Neuroepigenetics	3	3		CCI		contrôle des connaissances	EsC	ET	1h00	1,5									
								analyse critique d'article	EsC	ET	2h00	1,5									
							TD 10														
	UE	Préparation au stage S4 en Neurosciences	3	3		CCI		Mémoire bibliographique distanciel	EsC	A		3									
							CM 24														
							CI 2														
	UE	Neuropharmacologie Cellulaire et Intégrative	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et analyse de documents - moleculaire, cellulaire & intégré	EsC	ET	1h30	2									
								CC2 - connaissances de cours et analyse	EsC	EO	0h40	1									

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								de documents - repositionnement/ pharmacovigilance/DDD											
Choisir 1 élément(s)																			
UE		Advanced Knowledge in Pain	3			CCI													
							CM 20 TD 8												
	Matière	Advanced Knowledge in Pain		3		CCI		Connaissances de cours - QCM multiples au fil de l'eau	EsC	ET	0h10	0,7							
								Analyse critique de données scientifiques	EaC	ET	1h00	1							
								Conception et rédaction de protocole expérimental	EaC	ET	1h00	1,3							
UE		Mechanisms of Neurodegeneration 2	3			CCI													
							CM 17 TD 6												
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 2		3		CCI		question de synthèse	EaC	ET	1h00	2							
								participation et assiduité aux TD	EsC	A		1							
UE		Time in Perception and Action 2	3	3		CCI	CM 18 TD 9												
								évaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1							
								Rapport technique	EsC	A		1							
								Analyse d'article	EsC	EO	0h30	1							
Choisir 2 élément(s)																			
UE		Génétique Génomique appliquée aux neurosciences	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices - Outils de génétique et génomique	EsC	ET	1h00	1,5							
								CC2 - connaissances de cours et exercices - Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	EsC	ET	1h00	1,5							
Matière		Génétique Génomique appliquée aux neurosciences - CM				CCI	CM 18												
Matière		Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6												
UE		Conception de projets expérimentaux	3			CCI													
							CM 57 TP 3												
	Matière	Conception de projets expérimentaux		3		CCI		Examen final visant à valider la formation (session unique) - Pas de notes. L'UE est acquise ou défaillante.	EaC	ET	1h00								
UE		Neuroimmunology	3	3		CCI		Analyse critique d'un article scientifique	EsC	A		0,8							
								preparation d'un resume graphique etendu	EsC	A		0,7							
								question de cours ouverte sur plateforme dediee	EsC	ET	2h00	1,5							

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6													
	Matière	Neuroimmunology - CI				CCI	CI 16													
	Matière	Neuroimmunology - TD				CCI	TD 8													
	UE	Plasticité Cérébrale	3	3		CCI	CM 26													
								Analyse de documents	EsC	ET	1h00	1,5								
								Synthèse/analyse	EaC	ET	2h00	1,5								
Choisir 2 élément(s)																				
	UE	Advanced Time in Perception and Action	3				CM 16													
							TD 8													
	Matière	Advanced Time in Perception and Action		3		CCI		Evaluation ds connaissances	EsC	ET	2h00	1								
								Cours inversé	EsC	EO	2h00	2								
	UE	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration	3																	
							CM 8													
							TD 12													
	Matière	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3		CCI		Journal club: évaluation orale individuelle (1 par TD)	EsC	EO	0h20	1,5								
								Journal club: synthèse individuelle (1 par TD)	EsC	A		1,5								
	UE	Pain from Bench to bedside	3	3		CCI	CI 30													
								CC1 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	1h00	2								
								CC2 - présentation de projet clinique avec état de l'art et méthodologie	EsC	EO	0h20	1								
	UE	The Pain Laboratory	3	3		CCI		Cahier de laboratoire	EsC	A		1,5								
								Rapport	EsC	A		1,5								
							CM 10													
							TD 2													
							TP 8													
	UE	What's in the Box ?	3	3		CCI		Evaluation écrite individuelle visant à établir des liens entre les cours CM et leur démarche de recherche	EsC	A		1								
								Présentation finale orale, en binôme	EaC	EO	0h30	1								
								Note de participation	EsC	A		1								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Neurosciences cognitives

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
							TD 14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Etude de documents et restitution écrite par groupe	EsC	ET	3h00	1,5								
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	3								
	UE	Préparation au stage S4 en Neurosciences	3	3		CCI	TD 10	Mémoire bibliographique distanciel	EsC	A		3								
	UE	Neurosciences Cognitives de la conscience	3			CCI														
	Matière	Neurosciences cognitives de la conscience	3	3		CCI	CM 20	Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1,5								
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h00	1,5								
Choisir 1 élément(s)																				
	UE	Advanced Knowledge in Pain	3			CCI														
							CM 20													
							TD 8													
	Matière	Advanced Knowledge in Pain		3		CCI		Connaissances de cours - QCM multiples au fil de l'eau	EsC	ET	0h10	0,7								
								Analyse critique de données scientifiques	EaC	ET	1h00	1								
								Conception et rédaction de protocole expérimental	EaC	ET	1h00	1,3								
	UE	Mechanisms of Neurodegeneration 2	3			CCI														
							CM 17													
							TD 6													
	Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 2		3		CCI		question de synthèse participation et assiduité aux TD	EaC	ET	1h00	2								
									EsC	A		1								
							CM 18													
							TD 9													
	UE	Time in Perception and Action 2	3	3		CCI		évaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1								
								Rapport technique	EsC	A		1								
								Analyse d'article	EsC	EO	0h30	1								
Choisir 1 élément(s)																				
	UE	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices - Outils de génétique et génomique	EsC	ET	1h00	1,5								
								CC2 - connaissances de cours et exercices - Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	EsC	ET	1h00	1,5								
	Matière	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences - CM				CCI	CM 18													
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6													
	UE	Conception de projets expérimentaux	3			CCI														
							CM 57													
							TP 3													
	Matière	Conception de projets expérimentaux		3		CCI		Examen final visant à valider la formation (session unique) - Pas de	EaC	ET	1h00									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								notes. L'UE est acquise ou défaillante.												
UE		Neuroimmunology	3	3		CCI		Analyse critique d'un article scientifique	EsC	A		0,8								
								preparation d'un resume graphique etendu	EsC	A		0,7								
								question de cours ouverte sur plateforme dediee	EsC	ET	2h00	1,5								
Matière		Neuroimmunology - CM					CCI	CM	6											
Matière		Neuroimmunology - CI					CCI	CI	16											
Matière		Neuroimmunology - TD					CCI	TD	8											
UE		Plasticité Cérébrale	3	3		CCI	CM 26	Analyse de documents	EsC	ET	1h00	1,5								
								Synthèse/analyse	EaC	ET	2h00	1,5								
Choisir 2 élément(s)																				
UE		Advanced Time in Perception and Action	3																	
Matière		Advanced Time in Perception and Action		3		CCI	CM 16 TD 8													
								Evaluation ds connaissances	EsC	ET	2h00	1								
								Cours inversé	EsC	EO	2h00	2								
UE		Advanced Mechanisms of Neurodegeneration	3																	
Matière		Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3		CCI	CM 8 TD 12													
								Journal club: évaluation orale individuelle (1 par TD)	EsC	EO	0h20	1,5								
								Journal club: synthèse individuelle (1 par TD)	EsC	A		1,5								
UE		Pain from Bench to bedside	3	3		CCI	CI 30													
								CC1 - connaissances de cours et analyse de documents	EsC	ET	1h00	2								
								CC2 - présentation de projet clinique avec état de l'art et méthodologie	EsC	EO	0h20	1								
UE		The Pain Laboratory	3	3		CCI		Cahier de laboratoire	EsC	A		1,5								
								Rapport	EsC	A		1,5								
UE		What's in the Box ?	3	3		CCI	CM 10 TD 2 TP 8													
								Evaluation écrite individuelle visant à établir des liens entre les cours CM et leur démarche de recherche	EsC	A		1								
								Présentation finale orale, en binôme	EaC	EO	0h30	1								
								Note de participation	EsC	A		1								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Plantes, biologie moléculaire et biotechnologies

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE		Interactions plantes microbiotes	3	3		CCI	CM 24														
							TD 1,5														
							Connaissances de cours et analyse de documents 1	EaC	ET	1h30	1,5										
							Connaissances de cours et analyse de documents 2	EaC	ET	2h00	1,5										
UE		Stratégies en protection des plantes	3	3		CCI	CM 16														
							CI 6														
							Connaissances théoriques et étude d'article	EaC	ET	2h00	1,25										
							Participation orale et rendu d'exercices d'analyse de figures	EaC	A		0,75										
								Présentation du travail personnel	EsC	EO		1									
UE		Plant Bioengineering	3	3		CCI	CM 20														
							TD 4														
							Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1										
							Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1,5										
								Présentation et discussion d'un article en bioingénierie végétale	EaC	EO	0h10	0,5									
UE		Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S3-PBMB	15	15		CCI	CM 2														
							TD 44														
							TP 94														
							CI 18														
							Projet - Avis de l'encadrant	EsC	A		1										
							Projet - Cahier de laboratoire	EsC	A		3										
							Projet - Article	EsC	A		3,5										
							Projet - Présentation orale	EaC	EO	0h10	1,5										
							Projet - Réponse aux questions	EaC	EO	0h12	2										
							Conférences - Discussion	EsC	A		1										
							Analyse écrite d'une publication	EaC	ET	4h00	2										
							TD - Participation	EsC	A		1										
Choisir 2 élément(s)																					
UE		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI															
Matière		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI	CM 24														
							CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5										
							CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5										
UE		Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI	CI 27														

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Ecologie Moléculaire	3	3		CCI	CM 18 TD 6 TP 3	Oraux ADN environnemental	EsC	EO		1		
								Analyse phylogénétique	EsC	EO		1		
								Plan de conservation génétique	EsC	ET	3h00	1		
	UE	Méthodes et outils statistiques pour la recherche en écologie	3	3		CCI	CM 8 TD 6 TP 30	Evaluation des connaissances théoriques	EsC	ET	2h00	1,5		
								Cas d'étude réalisé en travaux pratiques	EsC	EO	0h15	1,5		
	UE	Démarche scientifique et Gestion de projet - PenGE S3 - PENG	9	9		CCI	TD 40	Synthèse bibliographique ou rapport d'actualité sc	EsC	A		2,5		
								Rédaction d'un document scientifique	EsC	A		3		
								Présentation orale	EsC	EO	0h12	2		
								Avis des encadrants	EsC	A		1,5		
	UE	Génie Ecologique et Gestion de la Biodiversité	9	9		CCI	CM 49 TD 8 TP 45	contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	2,5		
								contrôle écrit 2	EaC	ET	2h00	3		
								Exercices d'application sur les connaissances de cours et TD (rendu sous forme de de rapport)	EsC	A		2		
								Analyse d'un plan de gestion	EsC	A		1,5		
	UE	Projet interdisciplinaire en durabilité	3			CCI								
	Matière	Projet interdisciplinaire en durabilité		3		CCI	TD 24	Rapport de groupe écrit	EsC	A		1,2		
								Présentation orale de groupe	EaC	EO		1,05		
								Autoévaluation	EsC	A		0,75		
	UE	Droit appliqué à la Biodiversité et aux plantes	3	3		CCI	CM 31	contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	1,5		
								contrôle écrit 2	EaC	ET	1h30	1,5		

Semestre 4 Apprentissage - Plantes, environnement et génie écologique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Rep.
	UE	Suivi Environnementaux et Génie Végétal	3	3		CCI	CM 10						
							TD 35						
							TP 8						
								contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	1,5	
								rapport sur un cas pratique (travail en groupe)	EsC	A		1,5	
UE		Mise en situation professionnelle par l'immersion	27										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Plantes, environnement et génie écologique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	Projet interdisciplinaire en durabilité	3			CCI									
							TD 24								
	Matière	Projet interdisciplinaire en durabilité		3		CCI		Rapport de groupe écrit	EsC	A		1,2			
								Présentation orale de groupe	EaC	EO		1,05			
								Autoévaluation	EsC	A		0,75			
							CM 18								
							TD 6								
							TP 3								
	UE	Ecologie Moléculaire	3	3		CCI		Oraux ADN environnemental	EsC	EO		1			
								Analyse phylogénétique	EsC	EO		1			
								Plan de conservation génétique	EsC	ET	3h00	1			
							CM 8								
							TD 6								
							TP 30								
	UE	Méthodes et outils statistiques pour la recherche en écologie	3	3		CCI		Evaluation des connaissances théoriques	EsC	ET	2h00	1,5			
								Cas d'étude réalisé en travaux pratiques	EsC	EO	0h15	1,5			
							TD 60								
							TP 100								
	UE	Démarche scientifique et Gestion de projet - PEnGE S3	9	9		CCI		Synthèse bibliographique ou rapport d'actualité sc	EsC	A		2,5			
								Rédaction d'un document scientifique	EsC	A		3			
								Présentation orale	EsC	EO	0h12	2			
								Avis des encadrants	EsC	A		1,5			
Choisir 2 élément(s)															
							CM 24								
							TD 1,5								
	UE	Interactions plantes microbiotes	3	3		CCI		Connaissances de cours et analyse de documents 1	EaC	ET	1h30	1,5			
								Connaissances de cours et analyse de documents 2	EaC	ET	2h00	1,5			
							CM 31								
	UE	Droit appliqué à la Biodiversité et aux plantes	3	3		CCI		contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	1,5			
								contrôle écrit 2	EaC	ET	1h30	1,5			
	UE	UE libre	3												
							CM 20								
							TD 4								
	UE	Plant Bioengineering	3	3		CCI		Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1			
								Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1,5			

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Présentation et discussion d'un article en bioingénierie végétale	EaC	EO	0h10	0,5		
UE	Génie Ecologique et Gestion de la Biodiversité	9	9	CCI		CM	49							
						TD	8							
						TP	45							
								contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	2,5		
								contrôle écrit 2	EaC	ET	2h00	3		
								Exercices d'application sur les connaissances de cours et TD (rendu sous forme de de rapport)	EsC	A		2		
								Analyse d'un plan de gestion	EsC	A		1,5		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Rep.
	UE	Suivi Environnementaux et Génie Végétal	3	3		CCI	CM 10						
							TD 35						
							TP 8						
								contrôle écrit 1	EaC	ET	1h30	1,5	
								rapport sur un cas pratique (travail en groupe)	EsC	A		1,5	
UE		Mise en situation professionnelle par l'immersion	27										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. **Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. **Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.**

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. **Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. **Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.**

A l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Plantes, molécules bioactives et valorisation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
EC		Valorisation industrielle des substances naturelles		3		CT	CM 10														
							TD 12														
							Valorisation indus des substances naturelles CC1	CC	ET	1h00	1										
							Épreuve sans documents														
		Valorisation indus des substances naturelles CC2					CC	ET	2h00	1,25											
							Épreuve sans documents														
							Valorisation indus des substances naturelles CC3	CC	EO	0h10	0,75										
							Exposé individuel														
UE		Introduction à la métabolomique	3	3		CCI	CM 10														
							TD 10														
							TP 4														
							CI 2														
		Contrôle des Connaissances					EaC	ET	2h30	1,5											
							Rapport (projet en métabolomique computationnelle)	EsC	A		1										
							Présentation (projet en métabolomique computationnelle)	EaC	EO		0,5										
							exposé oral en petits groupes	EsC	EO	0h20	1										
UE		Compléments alimentaires	3			CCI	Épreuve écrite sans document	EaC	ET	1h00	2										
UE		Plant Bioengineering	3	3		CCI	CM 20														
							TD 4														
							Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1										
							Contrôle des Connaissances	EaC	ET	1h30	1,5										
		Présentation et discussion d'un article en bioingénierie végétale					EaC	EO	0h10	0,5											
UE		Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S3-PMBV	12	12		CCI	TD 7														
							TP 136														
							CI 12														
							Projet-Avis encadrant	EsC	A		1										
		Projet-Cahier de laboratoire					EsC	A		3											
							Projet-Article	EsC	A		3,5										
							Projet-Présentation orale	EaC	EO		1,5										
							Projet-Réponses aux questions	EaC	EO		2										
		Conférences-Discussion					EsC	EO		1											

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
Choisir 3 élément(s)																			
	UE	Interactions plantes microbiotes	3	3		CCI	CM 24												
							TD 1,5												
							Connaissances de cours et analyse de documents 1	EaC	ET	1h30	1,5								
							Connaissances de cours et analyse de documents 2	EaC	ET	2h00	1,5								
	UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI	CI 27												
							Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25								
							Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25								
							Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5								
	UE	Stratégies en protection des plantes	3	3		CCI	CM 16												
							CI 6												
							Connaissances théoriques et étude d'article	EaC	ET	2h00	1,25								
							Participation orale et rendu d'exercices d'analyse de figures	EaC	A		0,75								
	UE	Engagement Etudiant en Biologie végétale	3			CCI	Présentation du travail personnel	EsC	EO		1								
							Rapport écrit	EsC	A		1								
							Exposé oral	EaC	EO	0h15	1								
							Discussion avec le jury	EaC	EO	0h15	1								
	UE	Formulation et Procédés Industriels Alimentaires	3			CCI													
PH70GMFP	Matière	Formulation et procédés industriels alimentaires		3		CT	CM 20												
							TD 5												
							Formulation procédés indus alimentaire CT	CT	ET	1h00	3	Formulation procédés indus alimentaire CT session 2							
							Épreuve sans documents							Épreuve sans documents					
	UE	UE libre	3																
	UE	Case Studies					CM 24												
	UE	Innovation and Transfer					CM 12												

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	Stage	Stage S4	30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 Esc	A		8										
								Présentation orale	1 Esc	EO	0h12	10										
								Entretien avec le jury	1 Esc	EO	0h12	12										
UE		Application : Challenge DDD																				

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
OTVIKMSS	UE	Synthèses en sciences de la vie	9	9		CCI		Compte-rendu sur sujet imposé	EsC	A		3								
								Compte-rendu sur sujet imposé	EsC	A		3								
								Compte-rendu sur sujet imposé	EsC	A		3								
	Matière	Matière 1 : Synthèses pour l'écrit 1 (Sciences de la vie-Inspé)				CCI	CM	24												
	Matière	Matière 2 : Synthèse en sciences de la vie				CCI	CM	56												
	UE	Synthèses en sciences de la Terre	9																	
		Matière	Synthèses en sciences de la Terre					CM	61											
								TD	16											
								TP	33											
		UE	Exposés scientifiques sur thèmes imposés S3	6	6		CCI	TD	75	Oral d'option 1	EsC	EO	5h30	1,5						
Oral d'option 2										EsC	EO	5h30	1,5							
Oral de contre-option 1										EsC	EO	5h30	1,5							
Oral de contre-option 2										EsC	EO	5h30	1,5							
UE	Préparations aux épreuves écrites d'agrégation	6																		
OTVIKMEA	Matière	Préparation aux épreuves écrites d'agrégation					TD	65												
							CI	41												

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Synthèses biologie et géologie S4	9																	
OTVIKMBG	Matière	Synthèse biologie et géologie S4					TD 42													
							TP 157													
							TD 112													
	UE	Exposés scientifiques sur thèmes imposés S4	12	12		CCI		Oral d'option 3	EsC	EO	5h30	3								
								Oral d'option 4	EsC	EO	5h30	3								
								Oral de contre-option 3	EsC	EO	5h30	3								
								Oral de contre-option 4	EsC	EO	5h30	3								
	UE	Pratique disciplinaire en environnement professionnel	9	9		CCI	TD 9													
								Rapport de stage	EsC	A		4,5								
								Analyse d'un article scientifique - Présentation orale	EsC	EO	0h15	2,5								
								Analyse d'un article scientifique - Entretien avec le jury	EsC	EO	0h15	2								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Virologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		Préparation au stage S4 en Virologie	9	9		CCI	CM 1								
							TD 48								
							CI 12								
								Rapport bibliographique sur le sujet de stage S4	EsC	ET		0,6			
								Exposé oral sur le sujet de stage S4	EaC	EO	0h12	1			
								Réponses aux questions sur le sujet de stage S4	EaC	EO	0h12	1,4			
								Exposé oral sur un sujet d'actualité en virologie	EaC	EO	0h12	0,8			
								Réponse aux questions question d'actualités	EaC	EO	0h12	1,2			
								Production d'une affiche scientifique en anglais sur sujet imposé	EsC	ET		0,8			
								Présentation et réponse aux questions en anglais sur le poster	EaC	EO	0h20	1,2			
								présentiel conférences	EaC	A		0,5			
								Animation conférences	EaC	EO		0,5			
								Tutorat des étudiants de M1	EsC	A		1			
UE		Virus en recherche fondamentale et appliquée	6	6		CCI	CM 30								
							TD 30								
								Analyse d'article 1	EsC	A		0			
								Analyse d'article 2	EaC	A		2			
UE		Grands syndromes viraux et lutte antivirale	3			CCI	CM 25								
									Grands syndromes viraux	EaC	ET	2h00	1,5		
									Lutte antivirale	EaC	ET	2h00	1,5		
UE		Applications du CRISPR/Cas en Virologie	3	3		CCI	CM 10								
							TD 2								
							TP 40								
								contrôle connaissances (partie CM)	EaC	ET	1h00	1,5			
UE		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN	3			CCI			EaC	ET		1,5			
									rapport TD/TP	EaC	ET		1,5		
Matière		Du RNA World aux nouvelles classes et fonctions d'ARN		3		CCI	CM 24								
									CC1 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5		
									CC2 : Contrôle des concepts vus en cours	EaC	ET	1h00	1,5		
UE		Biologie digitale et microfluidique	3	3		CCI		Evaluation de la compréhension des principes et applications	EaC	ET	0h30	0,75			

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								élémentaires de la microfluidique en biologie						
								Evaluation des capacités de préparation d'une expérience de Biologie Digitale	EaC	ET	0h30	0,5		
								Evaluation de la compréhension des principes et de l'état des connaissances en Biologie Digitale et Microfluidique	EaC	ET	1h00	1,25		
								Evaluation des capacités pratiques, d'analyses de données expérimentales et de leur restitution	EsC	A		0,5		
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - CM				CCI	CM 16							
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TD				CCI	TD 4							
	Matière	Biologie digitale et microfluidique - TP				CCI	TP 20							
UE	Langues vivantes S3		3											

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation							
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. **Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. **Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.**

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. **Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. **Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.**

A l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille

hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
OTVIKMEA	UE	Préparations aux épreuves écrites d'agrégation	6																	
	Matière	Préparation aux épreuves écrites d'agrégation					TD 65 CI 41													
	UE	Synthèses en sciences de la Terre	9																	
OTVIKMSS	Matière	Synthèses en sciences de la Terre					CM 61 TD 16 TP 33													
							TD 75													
	UE	Exposés scientifiques sur thèmes imposés S3	6	6		CCI		Oral d'option 1 Oral d'option 2 Oral de contre-option 1 Oral de contre-option 2	EsC EsC EsC EsC	EO EO EO EO	5h30 5h30 5h30 5h30	1,5 1,5 1,5 1,5								
	UE	Synthèses en sciences de la vie	9	9		CCI		Compte-rendu sur sujet imposé Compte-rendu sur sujet imposé Compte-rendu sur sujet imposé	EsC EsC EsC	A A A		3 3 3								
	Matière	Matière 1 : Synthèses pour l'écrit 1 (Sciences de la vie-Inspé)				CCI	CM 24													
	Matière	Matière 2 : Synthèse en sciences de la vie				CCI	CM 56													

Semestre 4

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
OTVIKMBG	UE	Synthèses biologie et géologie S4	9																		
	Matière	Synthèse biologie et géologie S4					TD 42														
							TP 157														
							TD 112														
	UE	Exposés scientifiques sur thèmes imposés S4	12	12		CCI		Oral d'option 3	EsC	EO	5h30	3									
							Oral d'option 4	EsC	EO	5h30	3										
							Oral de contre-option 3	EsC	EO	5h30	3										
							Oral de contre-option 4	EsC	EO	5h30	3										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale

Modalités générales d'Evaluation des Connaissances et Des Compétences (MECC)

Année universitaire 2024/2025

Vu le règlement des études et de la scolarité en Licence et en Master pour l'année universitaire 2024-2025 adopté par la CFVU le 23/01/2024

Vu le régime spécial d'études (RSE) pour les étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières adopté par la CFVU le 25/10/2022

1. PREAMBULE

La formation est organisée en année, semestres, et Unités d'Enseignement (UE).

Pour rappel, la réglementation des examens applicables à l'Université de Strasbourg est consultable à l'adresse :

https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/etudes/guides/Reglement_general_des_examens_et_des_concours__FINAL_.pdf

2. ASSIDUITE

La présence aux TP et aux TD est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 9) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, PEDAGOGIQUE ET CONTRAT PEDAGOGIQUE

L'inscription administrative permet à l'étudiant d'accéder aux activités d'enseignement et aux examens. Ce processus est annuel et obligatoire.

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

L'inscription pédagogique est obligatoire et permet à l'étudiant de s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et ses acquis. Elle sera accompagnée de la signature du contrat pédagogique pour tous les étudiants. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Le contrat pédagogique est un outil personnalisé permettant d'accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant. Il détaille le cursus de l'étudiant et son déroulement, ainsi que les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme. Les étudiants détenteurs d'un statut spécifique pourront aussi, grâce au contrat pédagogique, aménager le rythme de suivi de leur formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations et exceptionnellement les caractéristiques des évaluations (cf point 8).

4. REGLE DE PROGRESSION PAR SEMESTRE

Considérant que l'inscription administrative reste annuelle malgré une organisation semestrielle des études, considérant que les semestres ne sont pas répétés dans une même année universitaire, la règle de progression est la suivante :

Un étudiant peut poursuivre ses études en licence avec un semestre non validé. Cependant un étudiant ayant un semestre non validé en année N et désirant suivre des UE en année N+1 s'inscrira obligatoirement aux UE non validées de l'année N et pourra compléter son inscription semestrielle par des UE de l'année N+1. La somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas excéder 30 ECTS.

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

La règle de progression ci-dessus est applicable à la licence, mais ne s'applique pas au master en raison du caractère sélectif de l'accès à la seconde année de master. Les deux semestres de la première année de master doivent donc être validés pour pouvoir s'inscrire en seconde année de master.

Une inscription à des UE supplémentaires (somme dépassant 30 ECTS) pourra être autorisée par le directeur des études/responsable du parcours et fera donc l'objet d'un contrat pédagogique. L'ensemble des contrats pédagogiques sera discuté en commission pédagogique de licence et contresigné par le responsable de la mention.

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

5. APPRENTISSAGE

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

6. EVALUATION CONTINUE INTEGRALE (ECI)

Les évaluations des connaissances et des compétences à la Faculté des Sciences de la Vie reposent sur une évaluation continue intégrale. L'évaluation continue intégrale consiste en des évaluations multiples et diversifiées, réparties régulièrement tout au long du semestre sur l'ensemble des semaines et pour l'ensemble des enseignements. L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées par l'UE. Son objectif n'est pas nécessairement d'évaluer tous les contenus pédagogiques de l'UE.

6.1 Organisation de l'évaluation continue intégrale

Ces évaluations pourront coupler des travaux réalisés en salle en temps limité, ou des travaux personnels dont les modalités seront définies dans les UE concernées.

Les évaluations en salle en temps limité seront réalisées sur deux types de créneaux :

- des créneaux hebdomadaires identifiés et réservés dans l'emploi du temps. Ces créneaux sont à privilégier pour les évaluations de cours notamment en licence (filières à gros effectifs) pour garantir la répartition régulière des évaluations et optimiser la réservation des salles.
- des créneaux d'enseignement de l'emploi du temps pour notamment des petits effectifs qui ne nécessitent pas un recours aux créneaux hebdomadaires banalisés.

Les évaluations pourront être planifiées avec une convocation ou sans convocation. Cette différence influence en particulier le traitement des absences (cf. points 5.4 et 5.5).

L'organisation temporelle de toutes les épreuves **avec ou sans convocation** est gérée **par l'équipe pédagogique de la formation sous l'autorité du directeur des études/responsable de formation**. Cette organisation permet d'éviter une trop grande concentration d'épreuves sur certaines semaines, et garantit la cohérence des plannings. Le planning de l'ensemble des évaluations sera donc distribué au cours des 2 premières semaines du semestre.

Si des modifications doivent être apportées en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles devront être communiquées obligatoirement 15 jours avant l'évaluation.

Seules des évaluations des compétences réalisées en séance de travaux pratiques et/ou dirigés et ne nécessitant pas de travail préparatoire particulier pourront être réalisées en dehors des créneaux prévus par ce calendrier. L'organisation pratique des évaluations est gérée par l'équipe pédagogique et le service de scolarité de la Faculté des Sciences de la Vie.

6.2 Nombre d'épreuves par UE et blocs pédagogiques

L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est l'UE. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Un minimum de trois notes est attendu pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations. Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à

décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

6.3 L'évaluation continue : un outil pédagogique au service de la formation

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable avant l'évaluation suivante. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

6.4 Absence aux épreuves avec convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, **l'étudiant doit impérativement présenter une justification** au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés à compter du jour prévu pour l'évaluation, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

À défaut de justification recevable, l'étudiant est déclaré défaillant quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **convocation à un concours** de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- **empêchement subit ou grave, indépendant de la volonté de l'étudiant** et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté dans un délai de rigueur de 7 jours ouvrés, sauf cas de force majeure

A partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une **épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

6.5 Absence aux épreuves sans convocation

La présence à ces épreuves est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement des études.

En cas d'absence, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés à compter du jour prévu pour l'évaluation, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

À défaut de justification recevable, **l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.**

Sont considérées comme des justifications recevables :

- convocation à un concours ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et justifié auprès du service de scolarité dans les conditions mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence justifiée, il n'est pas tenu compte de la note manquante dans le calcul de la moyenne du bloc pédagogique concerné. Une dispense totale ou partielle de présence **aux épreuves sans convocation** peut être accordée dans les conditions suivantes :

- *dispense totale* : les étudiants relevant d'un statut particulier peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence **aux épreuves sans convocation**. Ils doivent en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier.
- *dispense partielle* : une dispense partielle de présence **aux épreuves sans convocation** peut être accordée pour des raisons jugées recevables par le responsable de l'UE, en coordination avec le directeur des études/responsable de parcours. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

A l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

7. REGLES DE COMPENSATION ET DE VALIDATION DES UE ET DES SEMESTRES

7.1 Au niveau de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Les unités d'enseignement acquises ne peuvent plus être représentées.

7.2 Au niveau du semestre

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées**. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

7.3 Au niveau des deux semestres d'une même année d'études

La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. C'est le jury d'année qui se prononce sur la validation par compensation de deux semestres immédiatement consécutifs. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

En master, il n'y a pas de compensation entre les semestres.

7.4 Au niveau du diplôme

Les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception de deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études.

Toutefois, lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Pour les éléments donnant lieu à une évaluation sous forme acquis/ non acquis, les conséquences de la non-acquisition doivent être précisées.

8. CALCUL DE LA NOTE DU DIPLOME

- La note de la licence est la moyenne des notes des 6 semestres de licence.
- La note du master est la moyenne des notes des 4 semestres de master.

L'attribution d'une mention est calculée sur la note du diplôme :

Passable : $10/20 \leq \text{moyenne générale} < 12/20$
Assez bien : $12/20 \leq \text{moyenne générale} < 14/20$
Bien : $14/20 \leq \text{moyenne générale} < 16/20$
Très-bien : $16/20 \leq \text{moyenne générale}$

9. REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

9.1 Typologie des publics concernés par un RSE et justificatifs (cf annexe 1)

Conformément au RSE validé en CFVU le 25/10/22, un aménagement d'études particulier peut être prévu dans les cas prévus dans l'annexe 1 des MECC générales de Faculté des sciences de la vie (liste non exhaustive).

9.2 Typologie des aménagements proposés à la Faculté des sciences de la vie

Les différents profils mentionnés dans l'annexe 1 permettent aux étudiants concernés, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme, de bénéficier d'un aménagement.

- *Aménagement de l'emploi du temps*

Dispense d'assiduité

Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

Attribution d'un régime long d'études

Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et identification des UE qui seront suivies chaque année.

- *Aménagement des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances*

Régime spécifique de conservation des notes

Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3^{ème} réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.

Dispense des épreuves dites sans convocation

Cette dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.

- *Exclusions*

Le régime spécial d'études ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le régime spécial d'études est limité au cadre réglementaire.

9.3 Instruction et validation de la demande d'aménagement

- *Matérialisation de la demande*

L'étudiant souhaitant bénéficier d'un RSE doit déposer une demande à l'aide d'un formulaire (mis à disposition par la scolarité) accompagné des pièces justificatives auprès du service de scolarité de la Faculté qui en vérifie la recevabilité et en assure l'instruction en lien avec le responsable de la formation et, le cas échéant, les services concernés de l'Unistra.

- *Délais*

La demande doit être déposée au maximum deux semaines après le début des enseignements du semestre concerné. Lorsque le fait générateur justifiant un régime spécial d'études survient postérieurement, l'étudiant doit formuler sa demande auprès du service de scolarité dans les meilleurs délais. Au-delà d'un délai de quatre semaines après le début des enseignements du semestre concerné les aménagements concernant les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

- *Validation de la demande*

La décision autorisant ou non un aménagement d'études et précisant ses modalités est prise par le directeur de la composante après avis du responsable de la formation concernée.

La décision est consignée dans le cadre d'un contrat pédagogique.

- *Recours*

Dans le cas où un étudiant souhaiterait contester une décision négative d'attribution d'un régime spécial d'études, il peut formuler une demande écrite et motivée auprès de la Direction des études et de la scolarité qui en assurera l'instruction. Une décision définitive sera prise par le Président d'Université après avis du Directeur de composante concerné, de la Vice-Présidence formation et de la Vice-Présidence vie universitaire.

10. DEROULEMENT DES EXAMENS

- La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique **ni mémoire alphanumérique**. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.
- Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

MECC générales Faculté des sciences de la vie
2024 - 2025

Annexe 1

Conformément au Régime Spécial d'Etudes (RSE) validé par l'Université de Strasbourg (CFVU du 25/10/2022)

Type de profil	Conditions d'éligibilité	Pièces justificatives	Organisme instructeur
Etudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité			
Etudiants exerçant une activité professionnelle	Au moins 10h/semaine en moyenne ou 40h/mois sur 2 mois consécutifs au sein d'un semestre. (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte).	Copie contrat de travail. Attestation de travail de l'employeur de moins d'un mois avec précision de la durée du contrat, du nombre d'heures travaillées et de leur répartition dans la semaine.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs	- Statut national d'étudiant-entrepreneur (cf conditions nationales). - Inscription au D2E.	Toute pièce justifiant le statut d'étudiant-entrepreneur et l'inscription au D2E. Pour les auto-entrepreneurs : attestation URSSAF ou attestation fiscale.	Comité d'engagement PEPITE pour la délivrance du statut. Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.)	Présentation d'un justificatif.	Contrat de service civique ou justificatif de l'autorité compétente.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques			
Sportifs de haut niveau	- Inscription sur les listes haut niveau du Ministère des sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS. - Joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Unistra. - Performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité.	Examen du dossier par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant le niveau de pratique.	Service des sports
Etudiant-artiste	Dépôt du dossier auprès du service de l'action culturelle.	Examen du dossier par une commission mixte universitaire/direction régionale des affaires culturelles	Service de l'action culturelle
Etudiants ayant un mandat électif	- au sein des différents conseils centraux de l'Unistra - au sein des conseils de composante - au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS - au sein des instances nationales, d'Etat ou dans les collectivités territoriales	Toute pièce justifiant le mandat (exemple : extrait du PV de l'élection)	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants engagés dans la vie associative	Responsabilités au sein du bureau d'une association.	Procès-verbal de la composition du bureau. Attestation du président de l'association décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences sur le déroulement de ses études.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants dans une situation personnelle particulière			
Femme enceinte	Présentation d'un justificatif.	Certificat de grossesse.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Situation de santé particulière : longue maladie, accident, handicap, etc...	Présentation d'un justificatif. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant.	Justificatifs médicaux. Pour les étudiants en situation de handicap : attestation de la mission handicap.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité Mission handicap (pour étudiants en situation de handicap)
Chargé de famille	Présentation d'un justificatif.	Livret de famille, attestation du mode de garde. A défaut, attestation sur l'honneur.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Aidant familial	Assurer de manière régulière et intense l'accompagnement d'un proche.	Appréciation au cas par cas.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants dans une situation pédagogique particulière			
Etudiant engagé dans deux cursus parallèlement	Inscription administrative et pédagogique dans les composantes. L'inscription à l'étape principale est privilégiée, aménagements possibles uniquement pour la formation suivie à titre secondaire.	Justificatif d'inscription. Entretien préalable avec le responsable de la formation concernée.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiant avec acceptation conditionnelle de type "oui si"	Attribution d'un aménagement "OUI SI" sur la plateforme Parcoursup	RSE automatique, aucun justificatif à fournir.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiant en période de césure	Respect du calendrier fixé par l'Unistra. Inscription en vigueur.	cf conditions précisées sur le site de l'Unistra. Certificat de scolarité pour l'année en cours.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Autre situation			
Toute autre situation qui n'aurait pas été prévue les MECC générales (Unistra et Faculté des sciences de la vie).	Demande à déposer auprès de la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES). Le bien-fondé de la nature de la demande sera apprécié par la Vice-Présidence formation et la Vice-Présidence universitaire.	Toute pièce justifiant la demande.	Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) de l'Unistra.

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.

Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.

Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.

Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.

Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.

Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.

Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.

Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.

Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.

Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Plantes, biologie moléculaires et biotechnologies

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Développement et Interactions des Plantes avec leur Environnement	9	9		CCI	CM 57														
							TD 3														
							TP 38														
							CI 4														
							CC1 relatif aux CM	EaC	ET		1,5										
							CC2 relatif aux CM	EaC	ET		2										
							CC3 relatif aux CM	EaC	ET		2,5										
							Culture végétale in vitro	EsC	A		0,75										
							Sortie botanique	EsC	A		0,75										
	UE	Expérimentations en biotechnologie, métabolisme et développement des plantes	3	3	0	CCI	CM 4														
							TD 11														
							TP 41														
							Rédaction format article scientifique	1 EaC	A		0,5										
							Rapport d'analyse de résultats	1 EaC	A		1,25										
							Rapport synthétique	1 EsC	A		1,25										
	UE	Génome des Plantes	3	3		CCI	CM 8														
							TD 9														
							CI 13														
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	1										
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1										
	UE	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant	3					Contrôle des connaissances CC3	EaC	ET	1h00	1									
MIEXGM02	EC	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant					CM 16														
							TD 14														
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75										
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET		0,75										
	UE	De#marche scientifique et gestion de projet S1	6	6		CCI	TD 39														
							Réalisation d'un poster	EsC	A		1,5										
							Présentation orale du poster	EaC	EO		0,5										
							Questions	EaC	EO		1										
							Speaking skills for the first poster presentation	EaC	EO												

Maquette d'enseignement								Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
							CI 18																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											</

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14															
							TD 14															
								Rendu d'un document reflexif	EsC	A												
								Évaluation par compétences Acquis/Non acquis														
	UE	Amélioration génétique des plantes	3	3		CCI	CM 16															
							TD 13															
							Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1											
							Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1											
								Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1										
	UE	RNA silencing	3	3		CCI	CM 14															
							TD 15															
							CC1: épreuve de connaissance de cours	EsC	ET	0h45	0,75											
							CC2: participation à la discussion scientifique pendant les séances de TD	EsC	A		0,75											
								CC3: Analyse de figures pour évaluation des connaissances du cours et acquis de TD	EaC	ET	1h30	1,5										
	UE	Biologie des Interactions Plantes-Parasites	3	3		CCI	CM 16															
							TD 6															
							TP 12															
								Contrôle des Connaissances_CC1	EaC	ET	1h30	1,5										
								Contrôle des Connaissances_CC2	EaC	ET	1h30	1,5										
	UE	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB-IMCbio	6	6		CCI		First oral presentation	EsC	A												
								written skills	EsC	A												
								Final oral presentation	EsC	A												
								Rapport bibliographique	EsC	A		3										
	les épreuves sans coefficient sont une évaluation par compétence																					
	UE	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB	9	9		CCI		First oral presentation	EsC	A												
								Les épreuves sans coefficient sont une évaluation par compétence.														
								written skills	EsC	A												
								Les épreuves sans coefficient sont une évaluation par compétence.														

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Final oral presentation																
								Les épreuves sans coefficient sont une évaluation par compétence.	EsC	A														
								Figure FIJI	EsC	A		0,5												
								Rapport bibliographique	EsC	A		3												
								Stage - Rapport	EsC	A		1												
								Stage - Présentation orale	EaC	EO		1,5												
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM Mut				CCI	CM 6																	
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CI				CCI	CI 4																	
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB - TP				CCI	TP 10																	
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB - TD				CCI	TD 22																	
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB - CI Mut				CCI	CI 2																	
Choisir 3 élément(s)																								
	UE	Analyse de l'expression des gènes	3	3		CCI	TD 18 TP 20 CI 2																	
								Restitution d'un compte rendu de TP	EaC	A		2												
								Contrôle écrit	EaC	ET	1h00	1												
	UE	Interactions hôte-phytovirus 2	3			CCI	CM 25																	
								Interactions compatibles et incompatibles, résistance (CC1)	EaC	ET	2h00	1,5												
								Interactions durant les étapes clés du cycle viral (CC2)	EaC	ET	2h00	1,5												
	UE	Formation pratique en virologie moléculaire et cellulaire végétale	3	3		CCI	CM 9 TD 4 TP 40																	
								Compréhension et application des principes expérimentaux (CC1)	EaC	ET	0h45	1,2												
								Analyse critique de résultats expérimentaux	EaC	ET	1h30	1,8												
	UE	Régulation et contrôle de la synthèse protéique	3	3		CCI	CM 12 TD 18																	
								Elaboration d'un diaporama sur l'obtention de la structure secondaire d'un riboswitch et son fonctionnement	EsC	ET		1												
								Restitution orale et réponses aux questions notées par le jury	EsC	EO	0h10	1												
								réponses aux questions notées par le jury	EsC	EO	0h10	1												
	UE	Botanique systématique	3	3		CCI	CM 14 TP 32																	
								Travaux pratiques	EsC	A		1												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Plantes, environnement et génie écologique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
UE		Développement et Interactions des Plantes avec leur Environnement	9	9		CCI	CM 57																
							TD 3																
							TP 38																
							CI 4																
							CC1 relatif aux CM	EaC	ET		1,5												
							CC2 relatif aux CM	EaC	ET		2												
							CC3 relatif aux CM	EaC	ET		2,5												
							Culture végétale in vitro	EsC	A		0,75												
							Sortie botanique	EsC	A		0,75												
							Génomique	EaC	ET		1												
Développement/ Métabolisme	EaC	A		0,5																			
UE		Ecologie des communautés végétales	3	3		CCI	CM 18																
							TP 24																
							Examen rédigé	EaC	ET	1h30	1,5												
							rendus de divers support de communication scientifiques sur les TP	EsC	ET		1,5												
UE		Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant	3																				
MIEXGM02	EC	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant					CM 16																
							TD 14																
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75												
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET		0,75												
							Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,5												
UE		De#marche scientifique et gestion de projet S1	6	6		CCI	TD 39																
							Réalisation d'un poster	EsC	A		1,5												
							Présentation orale du poster	EaC	EO		0,5												
							Questions	EaC	EO		1												
							Speaking skills for the first poster presentation																
							Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2	EaC	EO														
							Written work																
							Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2	EsC	A														
							Ability to present a scientific subject to an English-speaking audience	EaC	EO														
							Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2																

Maquette d'enseignement								Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2										
UE		Introduction à l'écologie Fonctionnelle	3	3		CCI	CM 20											
							TD 4											
							TP 6											
							Synthèse à partir d'une question générale sur le cours	EaC	ET	2h00	1,2							
							Rapport de terrain	EsC	A		0,9							
Choisir 2 élément(s)								Rapport de terrain	EsC	A		0,9						
UE		Microbial metabolic diversity	3															
Matière		Microbial metabolic diversity		3		CCI	CM 4											
							TD 4											
							CI 18											
							Rapport bibliographique en binôme	EsC	A		1,5							
								Ecrit sur les connaissances du cours	EaC	ET	1h30	1,5						
UE		Protection juridique des habitats et écosystèmes - UE2 DUPNR	3	3		CCI		Examen écrit	EaC	ET	1h00	3						
UE		Génome des Plantes	3	3		CCI	CM 8											
							TD 9											
							CI 13											
							Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	1							
							Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1							
								Contrôle des connaissances CC3	EaC	ET	1h00	1						
UE		Ecologie et évaluation - UE4 DUPNR	3			CCI												
Matière		Ecologie et évaluation - UE4 DUPNR				CCI	CM 25											

Semestre 2 - Plantes, environnement et génie écologique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14 TD 14	Rendu d'un document reflexif Évaluation par compétences Acquis/Non acquis	EsC	A													
	UE	Botanique systématique	3	3		CCI	CM 14 TP 32	Travaux pratiques Identification et reconnaissance Herbier	EsC EaC EsC	A ET A		1 1 1											
	UE	Me#thodes d'e#tude des populations et des e#cosyste#mes	3			CCI																	
	Matière	Me#thodes d'e#tude des populations et des e#cosyste#mes		3		CCI	CM 18 TD 8 TP 8	Fiche espèce Description méthodologique Cas d'étude	EsC EsC EaC	ET EO ET		0,75 0,75 1,5											
	UE	Restauration, génie végétal et écologique	3	3		CCI	CM 14 TD 2 TP 32	Examen rédigé Rapport et participation à un débat associé	EaC EsC	ET A	1h30	1,5 1,5											
	UE	Plant chemical ecology	3	3		CCI	CM 16 TD 6	Contrôle des Connaissances Rapport d'analyse d'article en écologie chimique végétale	EaC EsC	ET A	1h30	1,5 1,5											
	UE	De#marche scientifique et gestion de projet S2	9	3		CCI	TD 36 TP 128	Examen rédigé rendus de divers support de communication scientifiques sur les TP	EaC EsC	ET ET	1h30	1,5 1,5											
Choisir 2 élément(s)																							
	UE	Statistique et applications avancées en biologie	3																				
MIEXGM03	EC	Statistique et applications avancées en biologie					CM 16 TD 14	Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC EsC	ET ET	1h00 1h00	0,75 0,75											

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1,5									
UE		Polluants et transferts (eau et air) - UE6 DUPNR	3			CCI															
UE		Pédologie générale	3	1		CT	CM 14														
							TD 8														
							TP 6														
							Exercice	CC	A		0,4										
							Ecrit	CC	ET	0h20	0,2										
							Ecrit	CC	ET	1h00	0,4										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Plantes, molécules bioactives et valorisation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Développement et Interactions des Plantes avec leur Environnement	9	9		CCI	CM 57													
							TD 3													
							TP 38													
							CI 4													
							CC1 relatif aux CM	EaC	ET		1,5									
							CC2 relatif aux CM	EaC	ET		2									
							CC3 relatif aux CM	EaC	ET		2,5									
							Culture végétale in vitro	EsC	A		0,75									
							Sortie botanique	EsC	A		0,75									
							Génomique	EaC	ET		1									
Développement/ Métabolisme	EaC	A		0,5																
	UE	Expérimentations en biotechnologie, métabolisme et développement des plantes	3	3	0	CCI	CM 4													
							TD 11													
							TP 41													
							Rédaction format article scientifique	1 EaC	A		0,5									
							Rapport d'analyse de résultats	1 EaC	A		1,25									
Rapport synthétique	1 EsC	A		1,25																
UE	Pharmacognosie avancée	3				CCI														
PH70GMPH	EC	Pharmacognosie avancée		3		CT	CM 20													
							TD 1,5													
								Pharmacognosie avancée								Pharmacognosie avancée				
								CT	CT	ET	1h00	3				CT session 2	CT	ET	1h00 3	
								Épreuve sans documents								Épreuve sans documents				
	MIEXGM02	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant	3				CM 16													
							TD 14													
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75									
							Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET		0,75									
							Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,5									
	UE	Métabolisme Spécialisé du Végétal	3	3		CCI	CM 14													
							TD 4													
							CI 6													
							Connaissances théoriques et étude d'article	EaC	ET	2h00	1,25									
							Exercices en chimie organique et biochimie	EaC	ET	0h30	0,75									
Rendu écrit sur une voie métabolique nouvelle	EsC	A		1																
	UE	De#marche scientifique et gestion de projet S1	6	6		CCI	TD 39													
							Réalisation d'un poster	EsC	A		1,5									
							Présentation orale du poster	EaC	EO		0,5									

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Questions	EaC	EO		1								
								Speaking skills for the first poster presentation												
								Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2	EaC	EO										
								Written work												
								Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2	EsC	A										
								Ability to present a scientific subject to an English-speaking audience												
								Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2	EaC	EO										
Choisir 1 élément(s)																				
UE		Microbial metabolic diversity	3																	
								CM 4												
								TD 4												
								CI 18												
Matière		Microbial metabolic diversity		3		CCI		Rapport bibliographique en binôme	EsC	A		1,5								
								Ecrit sur les connaissances du cours	EaC	ET	1h30	1,5								
								CM 8												
								TD 9												
								CI 13												
								Contrôle des connaissances CC1	EaC	ET	1h00	1								
								Contrôle des connaissances CC2	EaC	ET	1h00	1								
								Contrôle des connaissances CC3	EaC	ET	1h00	1								
UE		Introduction classes (biological/chemical/legal classes)	3				CM 18													
UE		Initiation à la connaissance du médicament	3																	
							CM 24													
								Initiation connaissance du médicament CC1	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC1 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2	CC	ET	0h20	0,33								
								Épreuve sans documents												
								Initiation connaissance du médicament CC2 L2 VIE	CC	ET	0h20	1								
								Épreuve sans documents												

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Initiation connaissance du médicament CC3	CC	ET	0h20	0,33										
								Épreuve sans documents														
								Initiation connaissance du médicament CC3 L2 VIE	CC	ET	0h20	1										
								Épreuve sans documents														

Semestre 2 - Plantes, molécules bioactives et valorisation

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14 TD 14	Rendu d'un document reflexif Évaluation par compétences Acquis/Non acquis	EsC	A											
	UE	Botanique systématique	3	3		CCI	CM 14 TP 32	Travaux pratiques Identification et reconnaissance Herbier	EsC EaC EsC	A ET A		1 1 1									
	UE	Analyse Structurale Spectrométrie	3			CCI															
PH03FM6B	Matière	Analyse structurale spectrométrie		3		CT	CM 18 TD 7,5 TP 6	Analyse structurale spectrométrieCC Travail personnel avec rendu écrit ; évaluation pratique expérimentale. Élucidation spectrale d'un principe actif Analyse structurale spectrométrie CT Connaissances, épreuve sans documents	CC CT	PE ET		2,25 0,75		Analyse structurale spectrométrie CT session 2 Oral sur les manipulations à réaliser pour les TP, épreuve sans documents	CT	EO	0h15	3			
	UE	Phytochimie	3	3		CCI	CM 8 TD 2 TP 32	Contrôle de connaissance Contrôle de connaissance Compte rendu de TP Evaluation des TP	EsC EaC EsC EsC	ET ET A EO	0h30 1h00 0h30	0,5 1,25 0,75 0,5									
	UE	Plant chemical ecology	3	3		CCI	CM 16 TD 6	Contrôle des Connaissances Rapport d'analyse d'article en écologie chimique végétale	EaC EsC	ET A	1h30	1,5 1,5									
	UE	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2-PMBV	9	9		CCI		Anglais - 1st oral presentation (Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2)	EsC	EO		0,75									

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
								Anglais - written work (Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2)	EsC	ET		0,75														
								Anglais - final oral presentation (Les trois évaluations de compétences en anglais ne produiront pas de notes mais un niveau entre A1 et C2)	EaC	EO		1,5														
								Cycle de conférences	EaC	ET		2														
								Projet-Rapport bibliographique	EaC	ET		3														
								Projet-Réponses aux questions	EaC	EO		1														
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2-PMBV - CM				CCI	CM 13																			
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CI				CCI	CI 4																			
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2 en PBMB - CI Mut				CCI	CI 2																			
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2-PMBV - TD				CCI	TD 26																			
	Matière	Démarche Scientifique et Gestion de Projet-S2-PMBV - TP				CCI	TP 48																			
Choisir 2 élément(s)																										
	UE	Amélioration génétique des plantes	3	3	CCI		CM 16																			
							TD 13																			
								Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1														
								Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1														
								Contrôle de connaissances (cours et TD)	EaC	ET	1h00	1														
	UE	Biologie des Interactions Plantes-Parasites	3	3	CCI		CM 16																			
							TD 6																			
							TP 12																			
								Contrôle des Connaissances_CC1	EaC	ET	1h30	1,5														
								Contrôle des Connaissances_CC2	EaC	ET	1h30	1,5														
	UE	Substances Naturelles Bioactives au XXI ^e Siècle	3	3	CCI			Connaissances théoriques et étude d'article	EaC	ET	0h30	0,9														
								Connaissances théoriques et étude d'article	EaC	ET	0h30	0,9														
								Rapport de TD sur la déréglication et de la construction d'un réseau moléculaire d'un extrait végétal inconnu	EsC	A	2h00	1,2														
PH70HMSB	EC	Substances naturelles bioactives au XXI ^e siècle		3		CT	CM 18																			
							TD 5																			

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Substances naturelles bioactives CC1									Substances naturelles bioactives CT session 2						
								Contrôle de connaissances traitées en cours, épreuve avec documents	CC	ET	0h30	0,9					Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3		
								Substances naturelles bioactives CC2															
								Contrôle de connaissances/ analyse de publications sientifiques traitées en cours, épreuve avec documents	CC	ET	0h30	0,9											
								Substances naturelles bioactives CC3															
								Rapport écrit pendant les séances de TD, épreuve sans documents	CC	PE		1,2											
								Rapport écrit	EsC	A		1											
								Exposé oral	EaC	EO	0h15	1											
								Discussion avec le jury	EaC	EO	0h15	1											

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 1 - Préparation à l'agrégation : sciences de la vie et de la Terre

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Maquette d'enseignement								Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	UE	Génétique évolutive	3			CCI																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								L'ensemble des matières de l'UE sont évaluées par compétences											
	Stage	Stage massé en établissement scolaire (I)				CCI													
	Matière	Didactique disciplinaire				CCI	TD 33 TP 4												
	Matière	Accompagnement de stage				CCI	TD 11												
	Matière	Préparation des épreuves type 2 du CAPES				CCI	TD 14												
	UE	Géodynamique & Histoire de la Terre et de la vie	9			CCI													
OT00GMCG	EC	Matière 1: Cinématique et géodynamique				CCI	CM 36 TD 15												
OT00GMHT	EC	Matière 2: Histoire de la Terre et de la Vie				CCI	CM 24 TP 24												
	UE	Langues vivantes S1	3																
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
							CM 14 TP 32														
	UE	Botanique systématique	3	3		CCI		Travaux pratiques	EsC	A		1									
								Identification et reconnaissance	EaC	ET	2h00	1									
								Herbier	EsC	A		1									
	UE	Physiologie des organismes et écosystèmes	9	9		CCI		Synthèse CAPES blanc	EaC	ET	5h00	3,5									
								Analyse de documents	EaC	ET	1h30	3									
								Oral	EaC	EO	0h20	2,5									
	Matière	Matière 1 : Ecologie Vie-INSPE				CCI	CM 10														
	Matière	Matière 2 : Ecologie Vie				CCI	CM 10 TP 15														
	Matière	Matière 1 : Physiologie et développement des végétaux Vie-INSPE				CCI	CM 12														
	Matière	Matière 2 : Physiologie et développement des végétaux Vie				CCI	CM 13														
	Matière	Physiologie du système nerveux				CCI	CI 30														
	UE	Langues vivantes S2	3																		
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A											
	UE	Mise en situation professionnelle - S2	3	3		CCI		Evaluation par compétences L'évaluation des matières de l'UE se fera par compétences	EsC	A											
	Stage	Stage filé en établissement scolaire (II)				CCI															
	Matière	Didactique disciplinaire				CCI	TD 30 TP 12														
	Matière	Accompagnement de stage				CCI	TD 19														
	Choisir 1 élément(s)																				
	Matière	Stage en collège				CCI	TD 19														
	Matière	Stage en lycée				CCI	TD 19														
	Matière	Préparation des épreuves type 2 du CAPES				CCI	TD 15														
							TD 15 CI 9														
	UE	Préparation aux épreuves de concours	3	3		CCI		Fiche de correction d'une épreuve de CAPES	EsC	ET		1									
								Analyse critique d'une présentation orale	EsC	ET		1									
								Fiche de correction d'une épreuve d'agrégation	EsC	ET		1									
	UE	Géologie régionale & géophysique	6	6		CCI		Sujet sur documents	EsC	ET	1h30	2									
								Sujet de synthèse	EsC	ET	1h30	2,5									
								Oral	EaC	EO	0h20	1,5									
OT00HMG	EC	Matière 1 : Géophysique et Terre Profonde				CCI	CM 18 TD 9														
OT00HMGR	EC	Matière 2 : Géologie Régionale				CCI	CM 22														

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	UE	Histoire et épistémologie des SVT	3			CCI	TP 24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Virologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Virologie moléculaire humaine	6	6		CCI	CM 46							
							TD 6							
								Virus à génome ARN+ Retrovirus	EaC	ET	2h00	2		
								Virus à génome ARN- et ADN	EaC	ET	2h00	2		
	UE	Interactions hôte-phytovirus 1	3	3		CCI	CM 21							
							TD 6							
								Cycles viraux_1 (CC1)	EaC	ET	2h00	1,5		
	UE	Bactérovirus	3	3		CCI		Cycles viraux_2 (CC2)	EaC	ET	2h00	1,5		
							CM 25							
	UE	Démarche scientifique en Virologie	3	3		CCI		Analyse de données et restitutions de connaissances	EaC	ET	2h00	3		
							TD 10							
								Rapport scientifique	EaC	ET		0,4		
								Exposé oral	EaC	EO	0h12	1		
								Réponse aux questions	EaC	EO	0h12	1,1		
								Présentiel conférences	EsC	A		0,25		
								Animation conférences	EsC	A		0,25		
	UE	Expression des gènes et biosynthèse des protéines	6	6		CCI	CM 48							
								Evaluation des connaissances en traduction	EsC	ET	1h45	3		
								Evaluation des connaissances en transcription						
	UE	Epigénétique	3	3		CCI		Les évaluations écrites (rédactionnelles) de cours et de réflexion sur la transcription et la traduction permettront d'évaluer les connaissances et la compréhension acquises sur ces mécanismes ainsi que la capacité des étudiants à analyser un article ou des parties d'articles de la littérature traitant de l'expression des gènes et en rapport avec les notions exposées en cours.	EsC	ET	1h45	3		
							CM 24							
	UE	Epigénétique	3	3		CCI		Contrôle de connaissances 1	EsC	ET	1h00	1,5		
								Contrôle de connaissances 2	EaC	ET	2h00	1,5		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Modification et réécriture des génomes : techniques et applications	3	3		CCI	TD 10							
							TP 30							
							CI 10							
							Rapports de TD/TP	EsC	A	1				
							Présentation orale	EsC	EO	0h20	1			
	UE	Langues vivantes S1	3				Epreuve écrite portant sur les cours, TD, TP	EaC	ET	1h00	1			
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

Semestre 2 - Virologie

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
							TD 8								
	Stage	Stage S2 en Virologie	6	6		CCI		rapport de stage travail personnel	EsC	ET		1,6			
								Présentation orale salle TD	EsC	EO	0h12	2			
								Discussion avec le jury	EsC	EO	0h12	2,4			
	UE	Interactions hôte-phytovirus 2	3			CCI	CM 25								
								Interactions compatibles et incompatibles, résistance (CC1)	EaC	ET	2h00	1,5			
								Interactions durant les étapes clés du cycle viral (CC2)	EaC	ET	2h00	1,5			
	UE	Formation pratique en virologie moléculaire et cellulaire végétale	3	3		CCI	CM 9 TD 4 TP 40								
								Compréhension et application des principes expérimentaux (CC1)	EaC	ET	0h45	1,2			
								Analyse critique de résultats expérimentaux	EaC	ET	1h30	1,8			
	UE	Formation pratique en virologie moléculaire et cellulaire animale	3	3		CCI	CM 8 TD 15 TP 20								
								contrôle connaissances (partie CM)	EaC	ET	2h00	1,5			
								rapport TP	EaC	ET		1,5			
	UE	RNA silencing	3	3		CCI	CM 14 TD 15								
								CC1: épreuve de connaissance de cours	EsC	ET	0h45	0,75			
								CC2: participation à la discussion scientifique pendant les séances de TD	EsC	A		0,75			
								CC3: Analyse de figures pour évaluation des connaissances du cours et acquis de TD	EaC	ET	1h30	1,5			
	UE	Insertion Professionnelle	3	3		CCI	CM 14 TD 14								
								Rendu d'un document réflexif	EsC	A					
								Évaluation par compétences							
								Acquis/Non acquis							
	UE	Immunologie de la relation hôte pathogène	3	3		CCI	CM 6 TD 18								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Bioinformatique et bioimagerie structurale (BBS)

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Questions d'actualité en BBS	3	3		CCI	CM 2															
							TD 16															
							Fiche de synthèse	EsC	ET	4h00	1											
							Résumé graphique	EsC	ET	4h00	0,8											
								Présentation orale	EsC	EO	0h20	1,2										
	UE	Projet tutoré en BBS	3	3		CCI	TD 5															
							CI 3															
							Rapport et résultats intermédiaires	EsC	A		1,5											
							Rapport final	EsC	A		1,5											
	UE	Intelligence artificielle en biologie	3	3		CCI	Contrôle écrit des connaissances 1	EsC	ET	1h00	1											
							Contrôle écrit des connaissances 2	EsC	ET	1h00	1											
							Mini-hackathon	EsC	A		1											
EC		Artificial intelligence for Biosciences					CM 11															
							TD 6															
							TP 12															
Matière		Intelligence artificielle en biologie - CM				CCI	CM 4															
	UE	Omiques avancées	3	3		CCI	CM 15															
							TD 10															
							TP 5															
							CI 2															
							Évaluation écrite des connaissances 1, portant sur les cours et les TD	EsC	ET	1h00	1,5											
	UE	Programmation orientée objet	3	3		CCI		Evaluation écrite des connaissances 2, portant sur les cours et les TD	EsC	ET	1h00	1,5										
							CM 12															
							TD 6															
							TP 6															
							Évaluation écrite des connaissances	EaC	ET	1h30	1,2											
	UE	Préparation au stage S4 en BBS	6	6		CCI		Travail pratique noté	EsC	ET		0,8										
								Projet	EsC	ET		1										
							TD 4,5															
							Conception du poster	EsC	ET		1,6											
		Choisir 3 élément(s)						Présentation du projet de stage	EsC	EO	0h12	2										
								Réponses aux questions du jury	EsC	EO	0h12	2,4										
UE		Advanced image processing	3	3		CCI	CM 10															
							TP 24															

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Biologie et génétique moléculaire

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	UE	Analyse de données pour BGM	3	3		CCI	CI 30	Épreuve écrite	EsC	ET	0h30	1										
							Présentation orale d'une analyse des données biologiques et son interprétation	EsC	EO	0h30	1											
							Présentation écrite d'une analyse des données biologiques et son interprétation	EsC	A		1											
	UE	Démarche scientifique en BGM : ingénierie de projets scientifiques innovants	6	6		CCI	CM 2															
							TD 14															
							Restitution d'un dossier comportant une analyse succincte de l'état de l'art, une proposition de projet de recherche	EsC	A		2											
							Restitution d'un 'Graphical Abstract' résumant le concept abordé dans le projet	EsC	A		0,5											
							Présentation orale du projet	EaC	EO	0h20	1,75											
							Capacité à défendre le projet et maîtrise du sujet au travers de réponses aux questions	EaC	EO	0h20	1,75											
	UE	Origine et évolution du vivant et exobiologie ; Biologie synthétique	3	3		CCI	CM 24	Evaluation des connaissances sur les théories de l'évolution, l'épistémologie et l'exobiologie	EsC	ET	1h30	1,5										
							Evaluation des connaissances sur la biologie synthétique et l'évolution de codes génétiques synthétiques	EsC	ET	1h30	1,5											
	UE	Préparation au stage S4 en BGM	9	9		CCI	TD 26	Préparation d'un poster, rédigé en anglais	EsC	A		2										
							Présentation du poster, en anglais	EsC	EO	0h10	3											
							Réponse aux questions	EsC	EO	0h10	4											
	UE	Questions d'actualité en BGM	6	6		CCI	TD 18															
							CI 14	Modérateur d'une conférence d'un expert	EsC	EO	2h30	0,5										

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
								en biologie et génétique moléculaire invité à donner une conférence																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Pitch et communication	EsC	EO	0h15	1,25								
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5								
	UE	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences	3	3		CCI		CC1 - connaissances de cours et exercices - Outils de génétique et génomique	EsC	ET	1h00	1,5								
								CC2 - connaissances de cours et exercices - Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	EsC	ET	1h00	1,5								
	Matière	Génétique Génomique appliquée aux neurosciences - CM				CCI	CM 18													
	Matière	Neuroimmunology - CM				CCI	CM 6													
							CM 10													
							TP 10													
							CI 14													
	UE	Introduction aux méthodes de biologie structurale	3	3		CCI		Ecrit de contrôle de connaissances en cristallographie	EsC	ET	1h00	1								
								Ecrit de contrôle de connaissances en cryoEM	EsC	ET	1h00	1								
								Ecrit de contrôle de connaissances en RMN	EsC	ET	1h00	1								
	UE	Thérapies innovantes	3																	
							CI 28													
PH4LKM01	EC	Recent Advances in Biotherapies		1		CT		Recent Advances in Biotherapies							Recent Advances in Biotherapies	CT	EO	0h20	1	
								Présentation orale du projet, réponses aux questions et participation	CC	EO	0h30	1								
	UE	Stratégies de recherche sur la cellule M2	3	3		CCI		Analyse de documents tirés de publications	EaC	ET	3h00	2								
								Rapport de TP	EsC	A		1								
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - CM				CCI	CM 18													
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule - TP Mut				CCI	TP 10													
	Matière	Stratégies de recherche sur la cellule M2 - TD				CCI	TD 2													

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Assiduité

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Motivation de la règle additionnelle :

Un des parcours de Master de la Faculté est en apprentissage. Le suivi des étudiants en apprentissage étant particulier, des précisions sont apportées sur leur régime d'assiduité.

Capitalisation

En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées.**

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage. Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motivation de la dérogation :

Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

Déroulement pratique des examens

- Ø La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- Ø L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Ø Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Ø Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Ø Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1^{ère} heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- Ø En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Ø Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- Ø A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Ø Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni mémoire alphanumérique. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Ø Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Ø Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.

Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, à partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec l'enseignant responsable de l'UE. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront

convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

Motivation de la règle additionnelle :

Pour davantage de cohérence et de bienveillance et afin d'assurer un effort justement réparti pour l'étudiant, il a été convenu en conseil de Faculté qu'il serait précisé qu'une épreuve de substitution ne pourrait être proposée avant l'échéance du délai de 7 jours ouvrés pour présenter un justificatif d'absence à une épreuve dite "avec convocation".

Toujours dans un souci de bienveillance envers les étudiants, il est admis au sein de la Faculté des sciences de la vie qu'un justificatif d'absence peut être apporté par un étudiant pour une épreuve de substitution. Dans pareille hypothèse, le jury de semestre statuera sur la validation ou non de l'épreuve. Une nouvelle épreuve de substitution pourra même être organisée.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Dispense d'examen. Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants autorisés à effectuer une période de césure

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Écophysiologie, écologie et éthologie

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	Cognition et organisations sociales	3	3		CCI	CM 18																
							TD 16																
							Synthèse contrôle intermédiaire sur une question courte OU QCM Présentation d'un poster OU présentation orale	EaC	ET	2h00	1,25												
								EaC	ET	1h00	0,5												
								EsC	A		1,25												
	UE	Ecophysiologie animale	9	9		CCI	CM 48																
							TD 9																
							TP 25																
							Analyse de documents ou Synthèse 1	EsC	ET	1h30	1,5												
								EsC	ET	1h30	1,5												
							Oraux portant sur analyse de documents	EaC	EO	0h30	1,5												
							Rapport TP planaires	EaC	A		2												
							Rapport TP Cailles	EaC	A		2,5												
	UE	Préparation au stage S4 en écophysiologie et éthologie	3	3		CCI	TD 19																
							TP 6																
							Restitution de la lecture d'un chapitre d'un livre/ review	EaC	EO	1h00	1,5												
								EaC	EO	0h15	1,25												
							Organisation de l'étudiant dans sa recherche de stage	EsC	A		0,25												
Choisir 5 élément(s)																							
	UE	Ouverture professionnelle - Développer un projet entrepreneurial	3	3		CCI	CI 27																
							Rendus d'étapes - pertinence du projet	EaC	A		1,25												
								EsC	EO	0h15	1,25												
								Sources et appuis bibliographiques	EaC	A		0,5											
UE	Projet interdisciplinaire en durabilité	3				CCI																	
Matière	Projet interdisciplinaire en durabilité		3		CCI	TD 24																	
						Rapport de groupe écrit	EsC	A		1,2													
							Présentation orale de groupe	EaC	EO		1,05												
							Autoévaluation	EsC	A		0,75												
UE	Conception de projets expérimentaux	3				CCI																	
Matière	Conception de projets expérimentaux		3			CCI	CM 57																

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
							TP 3	Examen final visant à valider la formation (session unique) - Pas de notes. L'UE est acquise ou défaillante.											
	UE	Biodiversité et contraintes environnementales	3	3		CCI	CM 22 TP 5	Ecrit de synthèse à partir d'une analyse de documents Rapport et oral											
	UE	Droit de l'animal	3	3		CCI	CM 14 TD 10	Synthèse Réalisation d'un procès fictif											
	UE	Etho-Ecologie et faune sauvage	3	3		CCI	CM 10 TD 12 TP 6	Rapport de sortie "traces" Rapport de sorties démarche ERC Synthèse écrite											
	UE	Ethique animale	3	3		CCI	CM 20 TD 6	Synthèse Réalisation d'un reportage vidéo											
	UE	Projet en statistiques	3			CCI													
MIEXGMMD	EC	Projet en statistiques					TD 10	Présentation orale Rapport écrit Choix des méthodes statistiques											
	UE	Algorithmique et programmation	3	3		CCI	CM 6 TD 14 TP 9 CI 8	Contrôle écrit des connaissances portant sur les cours et les TD Rapport de TD Projet de programmation											
	UE	UE Libre	3			CCI													

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation						
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Stage	Stage S4		30	30		CCI	ST 0	mémoire de stage	1 EsC	A		8		
									Présentation orale	1 EsC	EO	0h12	10		
									Entretien avec le jury	1 EsC	EO	0h12	12		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
R	Rapport écrit sans soutenance